RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

LES DOSSIERS

JUIN 2021 N° 1

La population des exploitants agricoles du Grand Est : état des lieux, évolution et prospective

GRAND EST

en partenariat avec la msa santé famille retraite services

SOMMAIRE

RÉSUMÉ 4

INTRODUCTION 5

1 EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS AGRICOLES DANS LE GRAND EST 7

2 ANALYSE DE LA DEMOGRAPHIE AGRICOLE

Sources et limites 8

Définitions préliminaires et champ considéré 8

3 PHOTOGRAPHIE DE LA POPULATION DES EXPLOITANTS DU GRAND EST AU 1ER JANVIER 2019

Répartition des exploitants par activité dans la région 10

Pyramide des âges de la population des exploitants 11

Typologie et localisation des exploitants de 50 ans ou plus 12

4 EVOLUTION DE LA POPULATION DES EXPLOITANTS DU GRAND EST DE 2011 à 2019

Evolution du nombre d'exploitants de 2011 à 2019 16

Evolution de la pyramide des âges 16

Zoom sur l'évolution de la place des femmes 17

Zoom sur l'évolution des structures juridiques 18

Zoom sur l'évolution de la pluriactivité 18

5 ANALYSE COMPAREE DES SORTIES ET INSTALLATIONS 2011-2018

Etat des lieux des sorties sur la période 2011-2018 20

Etat des lieux des installations sur la période 2011-2018 23

Analyse du taux de renouvellement sur la période 2011-2018 26

Analyse du taux de relève sur la période 2011-2018 27

6 PROSPECTIVE DEMOGRAPHIQUE A DIX ANS SUR LES EXPLOITANTS DU GRAND EST

Méthodologie du scénario démographique et mise en œuvre 30

Projection du nombre d'exploitants sortants entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029 31

Projection du nombre d'exploitants dans le Grand Est au 1er janvier 2029 32

Limites du scénario démographique présenté 34

ANNEXE 1

Le statut d'exploitant et les cotisants solidaires (ou cotisants de solidarité) 35

ANNEXE 2

Incidence des sources utilisées pour les estimations d'emploi 37

RÉSUMÉ

Comme partout en France, le nombre d'actifs agricoles est en baisse continue sur les quinze dernières années dans le Grand Est, principalement du fait d'une réduction du nombre d'exploitants, associée à une stabilité de l'emploi salarié.

Ce dossier, basé sur les données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), présente une photographie de la population des exploitants agricoles et viticoles du Grand Est, une analyse de son évolution, des sorties du régime des non-salariés agricoles et des installations, et évalue les conséquences prévisibles de ces évolutions sur les dix années à venir.

Au 1er janvier 2019, le Grand Est compte 37 520 exploitants, dont 28 600 exploitants agricoles et 8 920 exploitants viticoles. Les activités de grandes cultures et viticulture dominent (respectivement 33 % et 24 % des exploitants). La Marne concentre le quart de l'effectif total. La moyenne d'âge est élevée : 49,4 ans pour les exploitants agricoles et 49,8 ans pour les exploitants viticoles. Plus de la moitié (55 %) des exploitants de la région ont 50 ans et plus.

Entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2019, le nombre d'exploitants agricoles s'est réduit de 9 % (- 350 par an en moyenne) et le nombre d'exploitants viticoles a baissé de 3 % (- 32 par an en moyenne) dans le Grand Est. Le recul est marqué dans certaines activités très présentes en Grand Est : grandes cultures, élevage bovins-lait et élevage bovins-mixte. La moyenne d'âge augmente et la proportion d'exploitants de plus de 55 ans, amenés pour la majorité à prendre leur retraite dans les dix années à venir, est passée de 29 % à 39 %.

Sur la période 2011 à 2018, plus de 14 000 exploitants ont quitté le régime des non-salariés agricoles, soit environ 1 800 exploitants par an en moyenne, dont un quart en viticulture. Près de 10 000 nouveaux installés ont été enregistrés sur même période, soit un peu plus d'un millier chaque année, dont 27 % en viticulture. Toutes activités confondues, le taux de relève moyen est de 68 %, soit près de 7 installés pour 10 sortants. Cet indicateur tend à baisser les dernières années, la progression du nombre de sorties étant plus forte que celle des installations.

Selon une projection à dix ans et sur la base des dynamiques actuelles, plus de 19 000 exploitants du Grand Est vont arrêter leur activité entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029, soit un exploitant sur deux. Et le Grand Est ne compterait plus, au 1er janvier 2029, qu'environ 31 000 exploitants (23 600 en agriculture, 7 400 en viticulture), ce qui représenterait une baisse de 17 % par rapport au 1er janvier 2019.

INTRODUCTION

En région Grand Est, comme ailleurs en France, la population des exploitants agricoles et viticoles est relativement âgée. L'examen de la pyramide des âges appelle l'attention des pouvoirs publics et des organisations professionnelles agricoles sur l'enjeu du renouvellement des générations d'exploitants. Ce sujet n'est pas nouveau, mais il devient plus crucial aujourd'hui, lorsqu'au travers du plan de relance, le maintien d'agriculteurs et de viticulteurs dans les territoires est regardé sous l'angle de la souveraineté alimentaire et des circuits d'approvisionnement de proximité. Par ailleurs, l'évolution démographique de la population des exploitants pourrait être de nature à remettre en question notre modèle agricole familial.

Un défi démographique est donc posé. Maintenir un nombre d'exploitants suffisant pour assurer l'avenir de l'agriculture, ainsi pour assurer que le maintien de l'emploi et des activités en milieu rural, est essentiel.

Le soutien à l'installation est une action prioritaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'étape de l'installation bénéficie d'un niveau d'intervention important sur le plan de la structuration du parcours préparatoire et sur le plan des aides financières : apport en trésorerie, déduction fiscale, complément d'aides du premier pilier, majoration des taux de subvention à l'investissement ou priorité dans l'accès à certaines aides. Plusieurs actions sont déployées en faveur de l'installation et de la transmission au niveau national. Dans le cadre du plan France Relance, une démarche de communication à destination du grand public sur l'attractivité des métiers de l'agriculture et sur les parcours de formation est notamment prévue en 2021 et 2022.

Dans la région Grand Est, l'Etat et la Région sont également fortement mobilisés avec le déploiement de nombreux dispositifs élaborés en complémentarité. Leur objectif est le soutien de porteurs de projet formés et préparés, présentant un projet économiquement viable.

Le vieillissement de la population agricole questionne sa capacité à assurer le renouvellement de ses exploitants. Son évolution dans les prochaines années préoccupe l'ensemble des acteurs agricoles. Dans ce contexte, la présente étude, fruit d'une collaboration entre les services de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région Grand Est et l'association régionale des caisses de la mutualité sociale agricole (ARCMSA) de la région, vise à mieux appréhender la population actuelle des exploitants du Grand Est et les dynamiques, passées et à venir, en terme de renouvellement des générations d'exploitants.

Un tel diagnostic est essentiel pour porter un regard commun sur la situation et partager les enjeux du renouvellement des générations dans les années à venir. Cette étude participe ainsi à soutenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'installation et de la transmission dans la région. Les premiers résultats ont ainsi été partagés lors du Comité Régional Installation Transmission du 3 février 2021, instance placée sous l'autorité conjointe de la préfète de région et du président du conseil régional, qui rassemble l'ensemble des partenaires concernés par la politique de l'installation et de la transmission.

1 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS AGRICOLES DANS LE GRAND EST

Le nombre d'actifs agricoles[1] dans le Grand Est est en baisse continue depuis 2004, bien que cette baisse soit légère. La baisse totale des effectifs sur la période 2004-2019 se chiffre ainsi à 8 % pour l'ensemble des actifs.

Dans le détail, cette érosion s'explique principalement par une réduction progressive du nombre d'actifs agricoles non-salariés, qu'il s'agisse de chefs d'exploitation ou coexploitants ou d'autres actifs agricoles non-salariés. En effet, sur la période, les effectifs d'actifs agricoles non-salariés se réduisent de 21 % dans la région, soit – 1,4 % par an.

Malgré une progression annuelle de 0,7% pour les salariés des exploitations, le nombre d'actifs agricoles salariés est quant à lui plutôt stable et ne compense pas cette baisse du nombre d'actifs agricoles non-salariés. Et si l'on s'intéresse à d'autres indicateurs de l'emploi salarié, et notamment au nombre d'équivalents temps plein (ETP), le constat est similaire avec une stabilité du salariat agricole (y compris viticole) qui ne compense pas la réduction du nombre d'actifs agricoles non-salariés.

Graphique 1
Evolution du nombre d'actifs agricoles de 2003 à 2019 dans le Grand Est

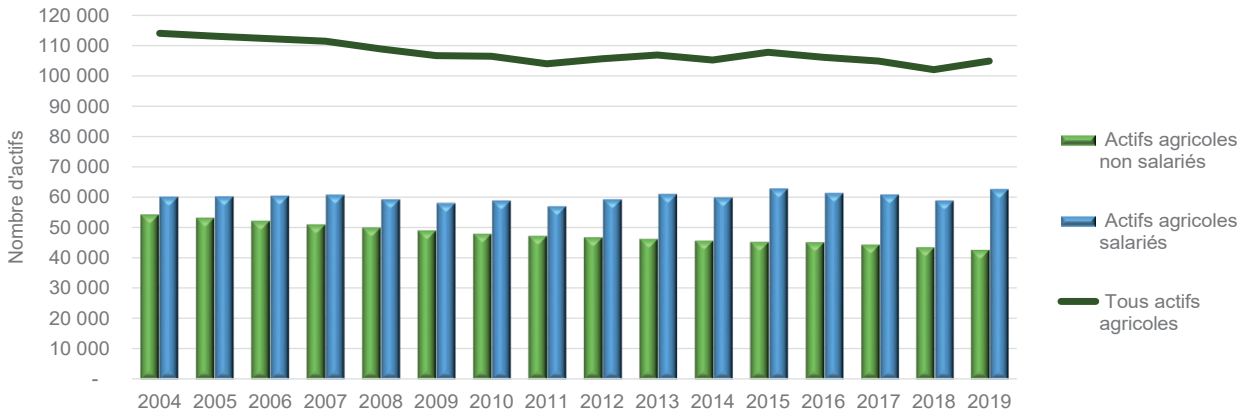

Note de lecture : le nombre d'actifs non-salariés est décompté au 1er janvier de l'année N et le nombre d'actifs salariés au 31 décembre de l'année N - 1. Les chiffres affichés pour l'année 2004 correspondent donc au nombre d'actifs agricoles non-salariés au 1er janvier 2004 et au nombre d'actifs agricoles salariés au 31 décembre 2003.

Champ : ensemble des actifs agricoles enregistrés à la MSA.

Source : MSA

[1]Actifs non-salariés (chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles, conjoints collaborateurs et aides familiaux) et actifs salariés d'exploitation, d'entreprises de travaux agricoles, de coopératives, d'entreprises de travaux forestiers, d'organisations professionnelles agricoles.

2 ANALYSE DE LA DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

Sources et limites

Ce dossier s'appuie quasi-exclusivement sur les données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui est l'opérateur social du monde agricole et assure donc la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et de ses ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. A ce titre, la MSA dispose de bases de données détaillées sur la population agricole. Et l'article 37 de la loi de modernisation agricole de juillet 2010 donne aux services statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) un accès de droit aux fichiers de données individuelles de la MSA dans le cadre de la loi de 1951.

D'autres données existent sur la population agricole, notamment les données issues des enquêtes de la statistique agricole : les recensements agricoles décennaux et les enquêtes structures. Ces données n'ont pas été utilisées dans le présent dossier.

Dans le détail, ce dossier s'appuie sur trois sources de données distinctes :

- Les données individuelles sur les cotisants non-salariés de la MSA au 1er janvier de 2011 à 2019.
- Les données individuelles sur les installations de la MSA sur les années 2016, 2017 et 2018.
- Les tableaux de bord des installations sur les années 2011 à 2018 mises à disposition par la MSA au MAA.

Les données utilisées portent seulement sur les cotisants non-salariés. Ainsi, les chefs d'exploitation et coexploitants juridiquement salariés de leur exploitation (1 749 chefs d'exploitation et coexploitants salariés en 2010, soit 2,8 % des exploitants, d'après le recensement agricole 2010) ne sont pas inclus dans le champ de l'analyse.

Définitions préliminaires et champ considéré

On appelle **exploitant** un cotisant non-salarié identifié comme chef d'exploitation ou coexploitant auprès de la MSA et n'étant pas un cotisant solidaire. Nous distinguerons dans l'essentiel de l'étude les exploitants agricoles ou agriculteur (déclarant une activité principale agricole hors viticulture) et les exploitants viticoles ou viticulteur (déclarant une activité principale viticole).

Les **cotisants solidaires** sont volontairement exclus du champ considéré. Il s'agit d'exploitants dont l'activité n'est pas suffisante pour justifier une affiliation à la MSA au regard de l'activité minimale d'assujettissement (précisions en annexe 1).

Une **installation** correspond à une nouvelle affiliation à la MSA en tant qu'exploitant (voir définition ci-dessus), que cette installation soit aidée ou non dans le cadre des soutiens publics à l'installation et quelle que soit l'origine de l'exploitant.

Un **sortant** est un exploitant enregistré à la MSA au 1er janvier de l'année N et qui n'est plus enregistré à la MSA au 1er janvier de l'année N+1. Les motifs possibles peuvent être un départ à la retraite avec cessation complète, un départ à la retraite et passage en cotisant solidaire, un passage en cotisant solidaire sans départ à la retraite, un passage au régime salarié, un arrêt de l'activité agricole pour une reconversion, un décès, etc.

Le **taux de renouvellement** est le ratio entre le nombre d'installés en année N (hors transfert entre époux) et le nombre d'exploitants déjà en exercice au 1er janvier de l'année N.

Le **taux de relève** est le ratio entre le nombre d'installés en année N (y compris transfert entre époux) et le nombre de sortants de l'activité agricole la même année. Le taux de relève correspond à une approche du niveau de compensation entre les installations et les sorties.

L'âge affiché des exploitants est **l'âge atteint au cours de l'année**. Ainsi, l'âge de 50 ans est attribué à un exploitant né en 1969 et enregistré au 1er janvier 2019 dans les fichiers de la MSA.

A chaque exploitant est attribué une **activité**[2] . Nous avons fait le choix de sélectionner une partie de ces activités, sur la base du champ du recensement agricole. Les activités retenues dans le champ MSA sont indiquées en gras dans le tableau ci-dessous.

Remarque : Les chiffres présentés dans cette étude, basés sur les données MSA, peuvent présenter des écarts avec les chiffres publiés par les services statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur l'emploi agricole, en raison notamment des différences de champ (précisions en annexe 2).

[2]L'activité est déclarée par l'exploitant lors de son adhésion dans le cadre de l'assurance risque Accidents du travail des exploitants. Dans le cas de l'Alsace-Moselle, où les caisses ne gèrent pas cette assurance risque Accidents du travail, cette donnée est calculée à l'aide des codes NAF des exploitations sur la base d'une correspondance établie au niveau national. Cette correspondance induit un biais avec le classement de la majeure partie des exploitants en polyculture-polyélevage dans d'autres activités (grandes cultures ou élevage bovin). Ainsi, cette activité apparaît quasi-inexistante dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Tableau 1
Activités déclarées par les cotisants non-salariés à la MSA et activités retenues dans le cadre de l'étude

Activités	Appellations pour l'étude
Maraîchage, floriculture	Autres cultures
Arboriculture fruitière	Autres cultures
Pépinière	Autres cultures
Cultures céréalières et industrielles, « grandes cultures »	Grandes cultures
Viticulture	Viticulture
Sylviculture	
Autres cultures spécialisées	Autres cultures
Elevage bovins-lait	Elevage bovins-lait
Elevage bovins-viande	Elevage bovins-viande
Elevage bovins mixte	Elevage bovins mixte
Elevage ovins, caprins	Elevage ovins, caprins
Elevage porcin	Autres élevages
Elevage de chevaux	Autres élevages
Autres élevages de gros animaux	Autres élevages
Elevage de volailles, lapins	Autres élevages
Autres élevages de petits animaux	Autres élevages
Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	
Conchyliculture	
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, polyélevage	Polyculture – Polyélevage[2]
Marais salants	
Exploitation de bois	
Scieries fixes	
Entreprises de travaux agricoles	
Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	
Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles	
Artisans ruraux	

[2]L'activité est déclarée par l'exploitant lors de son adhésion dans le cadre de l'assurance risque Accidents du travail des exploitants. Dans le cas de l'Alsace-Moselle, où les caisses ne gèrent pas cette assurance risque Accidents du travail, cette donnée est calculée à l'aide des codes NAF des exploitations sur la base d'une correspondance établie au niveau national. Cette correspondance induit un biais avec le classement de la majeure partie des exploitants en polyculture-polyélevage dans d'autres activités (grandes cultures ou élevage bovin). Ainsi, cette activité apparaît quasi-inexistante dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

3 PHOTOGRAPHIE DE LA POPULATION DES EXPLOITANTS DU GRAND EST AU 1ER JANVIER 2019

Répartition des exploitants par activité dans la région

Au 1er janvier 2019, le Grand Est compte 37 520 exploitants, dont 28 600 exploitants agricoles et 8 920 exploitants viticoles. A elle seule la Marne concentre le quart des exploitants de la région (9 400 exploitants), du fait de l'importance des activités viticoles. Les autres départements viticoles, l'Aube (4 550 exploitants), le Bas-Rhin (3 950 exploitants) et le Haut-Rhin (3 350 exploitants), complètent le tableau des départements concentrant le plus d'exploitants de la région. Les autres départements de la région comptent entre 2 400 et 3 000 exploitants. La Meurthe-et-Moselle et la Haute-Marne, avec autour de 2 400 exploitants chacun, sont les départements aux plus faibles effectifs.

Les exploitants déclarés en grandes cultures sont les plus nombreux, représentant le tiers des effectifs de la région. Ils occupent une place importante dans chacun des dix départements, à l'exception notable des Vosges.

Dans les départements de la zone intermédiaire (départements de l'ex-Lorraine, Haute-Marne et Ardennes), les activités d'élevage bovin, ovin et caprin et de polyculture-polyélevage[3] sont très présentes. Elles sont également présentes, mais de manière moins importante, dans les départements de l'ouest et de l'est. Au total, ces activités regroupent 41 % des exploitants de la région, la polyculture-polyélevage (16 %) et l'élevage bovins-lait (14 %) étant les principales.

La viticulture occupe évidemment une place centrale dans une partie de la région et correspond à l'activité de 24 % des exploitants du Grand Est, 59 % des viticulteurs étant localisés dans la Marne où ils représentent 56 % des exploitants.

Les autres élevages (élevage de volailles, porcin, équin, autres) avec les autres cultures (maraîchage, arboriculture, floriculture, pépinière) ne regroupent que 6 % des exploitants de la région. Ces activités sont plus présentes à l'est (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges) où elles concernent près d'un exploitant sur dix.

Graphique 2
Nombre d'exploitants par département du Grand Est et selon l'activité au 1er janvier 2019

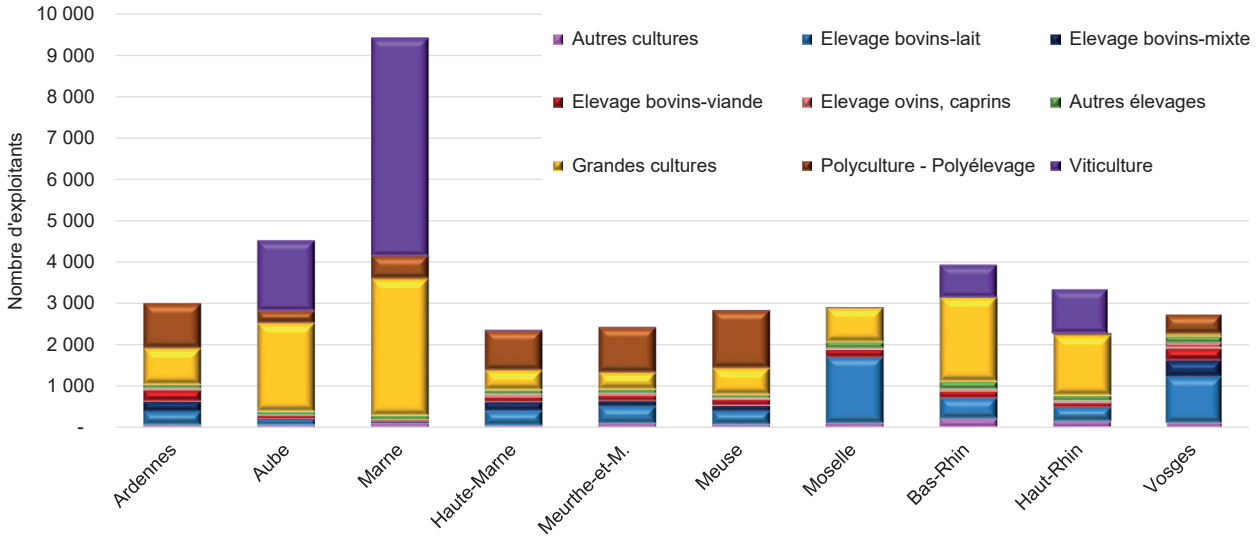

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

[3]Comme évoqué dans la présentation des sources et indicateurs, dans le cas de l'Alsace-Moselle, où les caisses ne gèrent pas l'assurance risque Accidents du travail, l'activité des exploitants est déterminée à l'aide des codes NAF des exploitations sur la base d'une correspondance établie au niveau national. Cette correspondance induit un biais avec le classement de la majeure partie des exploitants en polyculture-polyélevage dans d'autres activités (grandes cultures ou élevage bovin). Ainsi, cette activité apparaît quasi-inexistante dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Pyramide des âges de la population des exploitants

Au 1er janvier 2019, les exploitants du Grand Est affichent une moyenne d'âge élevée : 49,4 ans pour les exploitants agricoles et 49,8 ans pour les exploitants viticoles. La catégorie d'âge des 50-64 ans représente ainsi 49 % des exploitants agricoles et 48 % des exploitants viticoles. En comparaison, cette catégorie d'âge représente 28 % des actifs de France[4] (hors Mayotte). A noter, en moyenne et parmi l'ensemble des exploitants, les hommes sont plus jeunes que les femmes.

Au 1er janvier 2019, les femmes sont minoritaires dans la population des exploitants du Grand Est : 24 % des exploitants agricoles et 38 % des exploitants viticoles sont des femmes.

Graphique 3
Pyramide des âges des exploitants agricoles du Grand Est au 1er janvier 2019

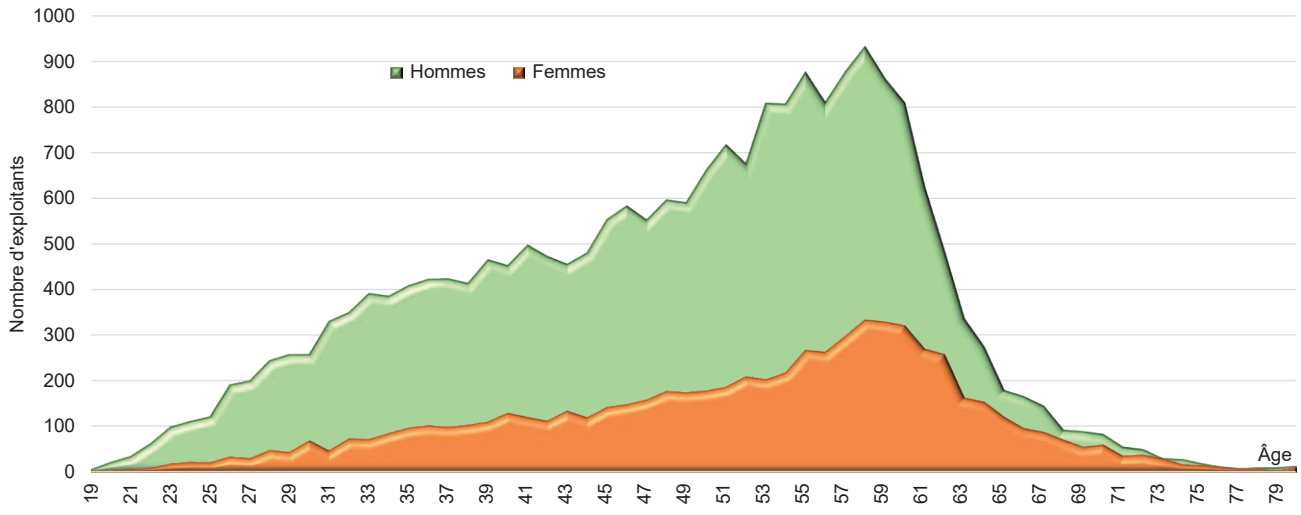

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Graphique 4
Pyramide des âges des exploitants viticoles du Grand Est au 1er janvier 2019

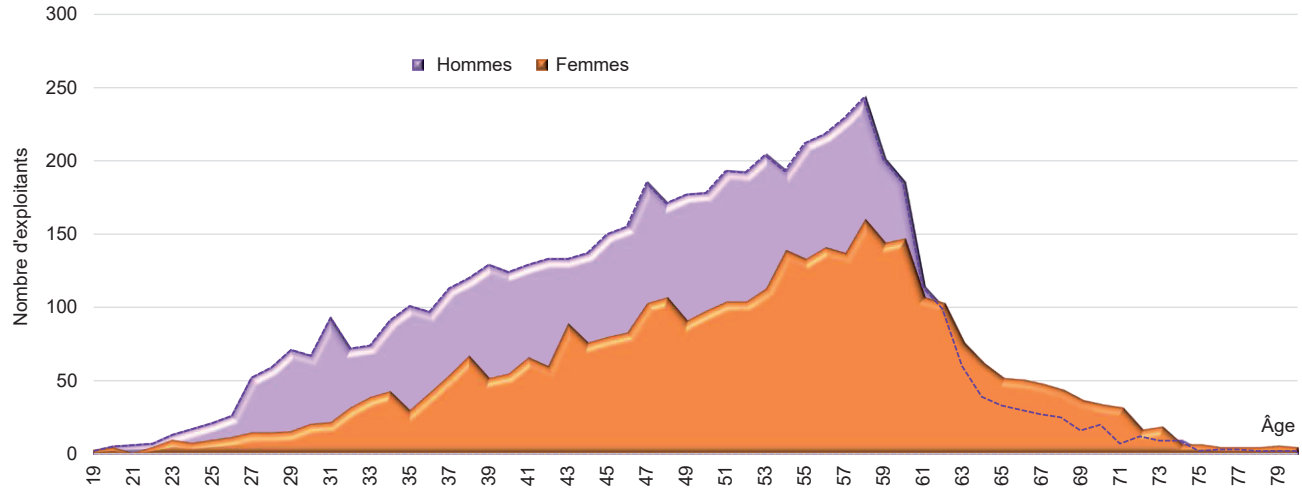

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

[4]Source : Insee, Tableaux de l'économie française, édition 2020 d'après Insee, enquête Emploi, population active.

Typologie et localisation des exploitants de 50 ans ou plus

Au 1er janvier 2019, les exploitants de 50 ans ou plus, qui vont être amenés pour la majorité à quitter l'activité agricole dans les dix à quinze années à venir, représentent 55 % des exploitants de la région.

Une analyse par département met en évidence de faibles disparités sur cet état de fait selon les départements. Quelques faibles écarts sont à relever : 57 % des exploitants de la Marne ont plus de 50 ans alors que cette classe d'âge pèse moins en Haute-Marne (51 %) et dans les Vosges (48 %).

En revanche, une analyse plus détaillée met en lumière de fortes disparités selon les activités. Ainsi, l'élevage bovins-mixte et les grandes cultures sont les activités où cette classe d'âge est la plus représentée avec respectivement 63 % et 59 % des exploitants. A l'inverse, des activités plus marginales, mais qui connaissent un renouvellement important sous l'impulsion des installations, affichent une pyramide des âges un peu plus équilibrée. Il s'agit des autres élevages (46 % des exploitants ont 50 ans ou plus), de l'élevage ovins, caprins (47 %) et des autres cultures (50 %).

Graphique 5
Exploitants de 50 ans ou plus selon le département du Grand Est au 1er janvier 2019

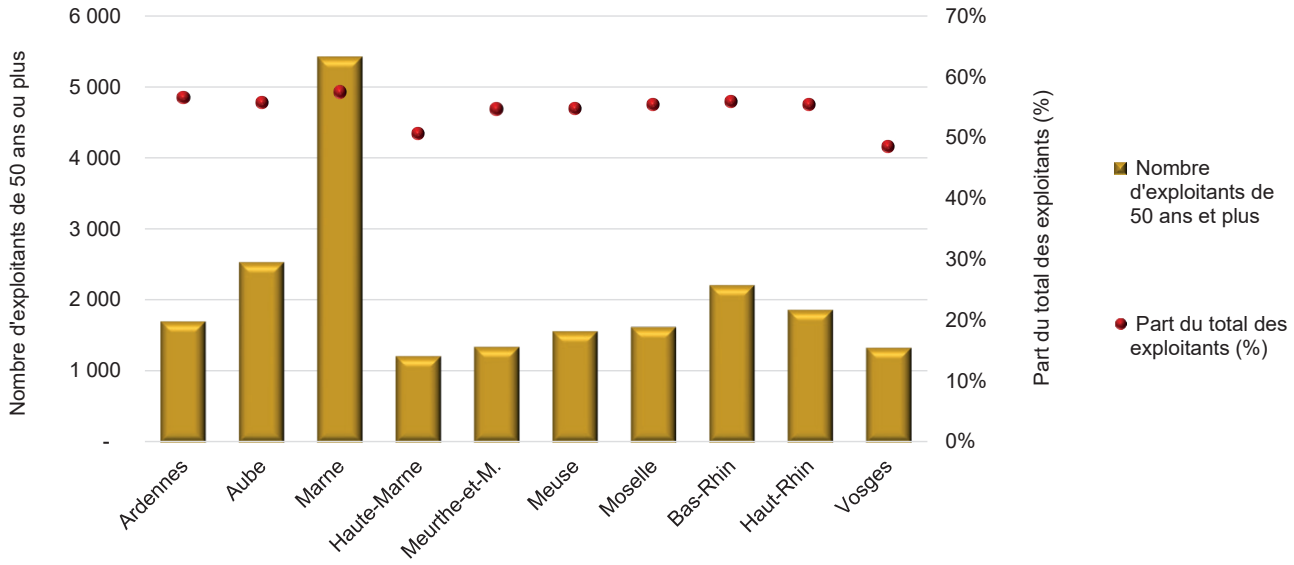

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Graphique 6
Exploitants de 50 ans ou plus dans le Grand Est selon l'activité au 1er janvier 2019

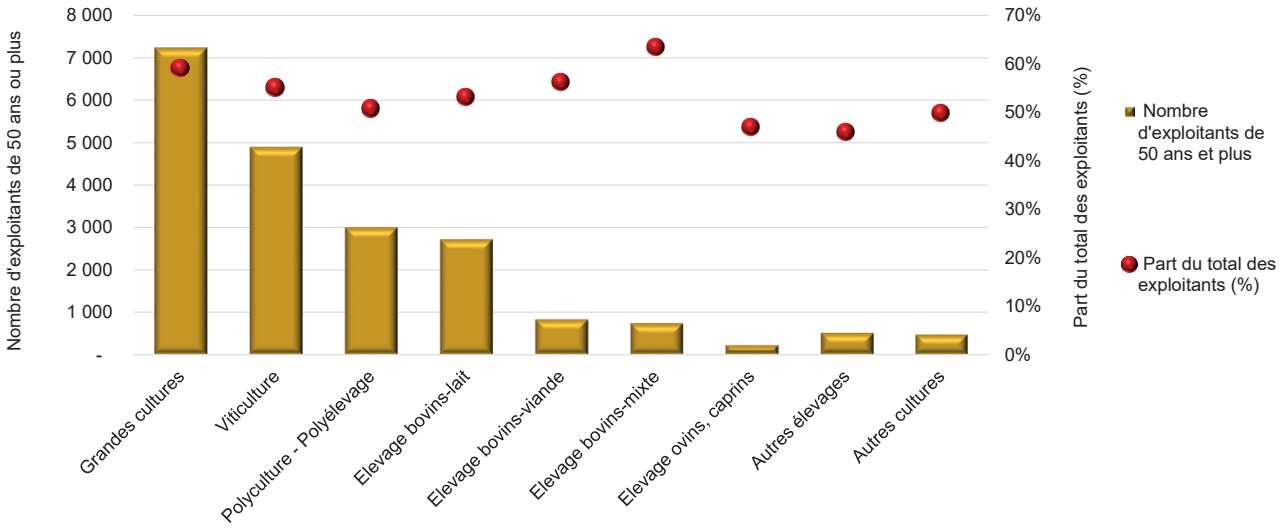

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Une analyse plus fine de la localisation des exploitants agricoles de 50 ans ou plus, au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), permet d'identifier des territoires où ces exploitants sont particulièrement nombreux. Logiquement, les EPCI de l'ouest de la région, où les exploitants agricoles sont très nombreux et, de plus, relativement plus âgés que la moyenne régionale, ressortent en haut de la liste.

Ainsi, cinq EPCI de l'ouest comptent plus de 300 exploitants agricoles de 50 ans ou plus au 1er janvier 2019 : la CU du Grand Reims, la CC de l'Argonne Ardennaise, la CC du Pays Rethélois, la CC des Crêtes Pré-Ardennaises et la CA de Châlons-en-Champagne. Les autres EPCI de ces territoires de l'ouest affichent également un nombre élevé d'exploitants de 50 ans ou plus. Ces valeurs varient évidemment selon la taille des EPCI et le nombre d'exploitants agricoles localisés dans ces zones Il convient de souligner que dans certains EPCI la moyenne régionale (55 % des exploitants agricoles ont 50 ans ou plus) est largement dépassée avec plus de six exploitants agricoles sur dix ayant 50 ans ou plus. C'est par exemple le cas de la CC du Nogentais (67 % des exploitants agricoles), de la CC du Sud Marnais (66 % des exploitants agricoles) ainsi que de la CU du Grand Reims (64 % des exploitants agricoles).

D'autres territoires de la région, parmi lesquels la CA d'Epinal (48 % des exploitants agricoles, 267 exploitants), la CC du Saulnois (55 % des exploitants, 294 exploitants) ou la CC du Sundgau (57 % des exploitants, 245 exploitants), apparaissent également très concernés.

De même, une analyse plus fine de la localisation des exploitants viticoles de 50 ans ou plus, au niveau des EPCI, permet d'identifier des territoires où ces exploitants sont particulièrement nombreux.

Sans surprise, les EPCI du bassin viticole Champagne sont particulièrement concernés avec entre cinq à six exploitants sur dix ayant 50 ans ou plus. La CU du Grand Reims compte ainsi plus de 900 viticulteurs ayant 50 ans ou plus. Et plus de 700 sont localisés dans la CC des Paysages de la Champagne et dans la CA d'Epernay, Coteaux et Plaines de Champagne.

Les EPCI du bassin viticole alsacien comptent également de nombreux viticulteurs ayant 50 ans ou plus. Par exemple, la CC du Pays de Ribeauvillé compte près de six viticulteurs sur dix ayant 50 ans ou plus, soit un peu moins de 200 viticulteurs.

Carte 1
Nombre d'exploitants agricoles de 50 ans ou plus au 1er janvier 2019 par ECPI dans le Grand Est

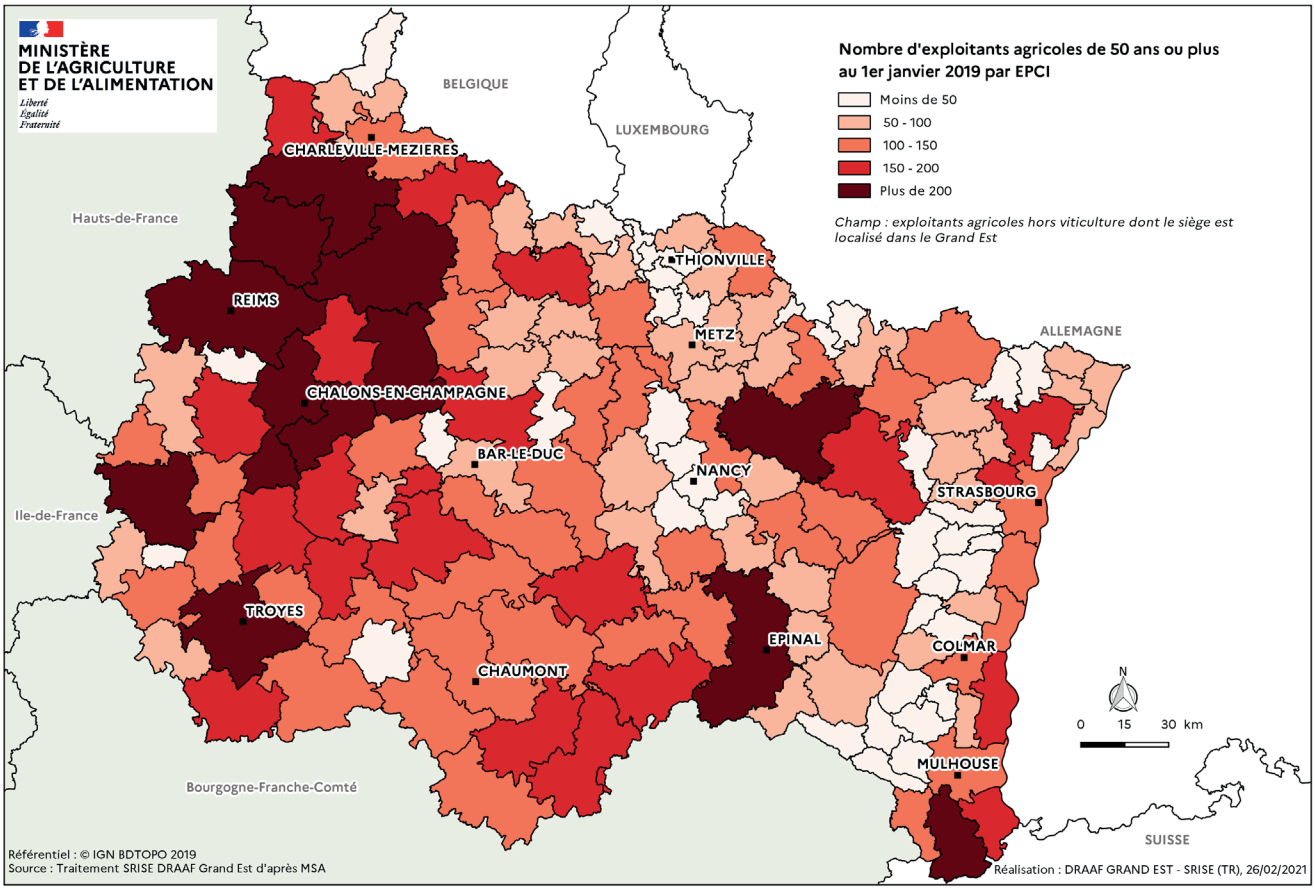

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Carte 2
Nombre d'exploitants viticoles de 50 ans ou plus au 1er janvier 2019 par ECPI dans le Grand Est

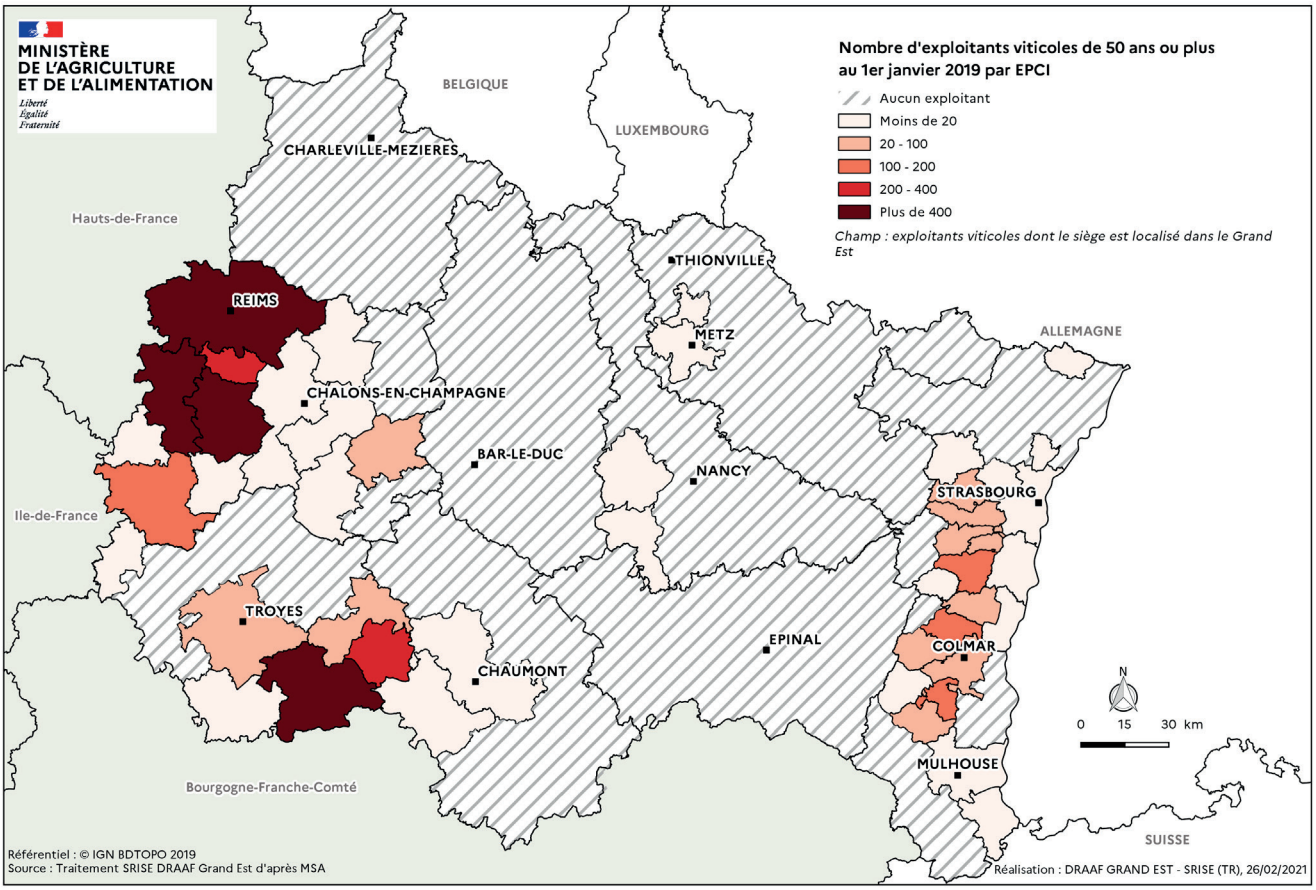

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Les exploitants en collectif plus jeunes

Les exploitants regroupés dans des exploitations collectives, quelle que soit la structure juridique, représentent 38 % des exploitants du Grand Est au 1er janvier 2019, soit environ 14 150 exploitants. Ces exploitants ont en moyenne 48,1 ans contre 50,4 ans pour les exploitants en individuel (exploitation individuelle ou EARL unipersonnelle). Ainsi, 57 % de ces derniers ont 50 ans ou plus.

Une part importante des exploitants amenés à quitter l'activité agricole dans les prochaines années et à prendre leur retraite exploitent donc seuls leur entreprise et leur départ pose la question immédiate de la transmission de leur exploitation.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'une fraction importante, non estimable, des exploitants en structure collective sont des couples. Le départ à la retraite de chacun des conjoints risque donc d'intervenir sur des dates proches, ce qui va poser également rapidement la question de la transmission de leur exploitation.

4 ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES EXPLOITANTS DANS LE GRAND EST DE 2011 À 2019

Evolution du nombre d'exploitants de 2011 à 2019

Entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2019, le nombre d'exploitants dans le Grand Est a poursuivi sa diminution tendancielle. Le nombre d'exploitants agricoles s'est réduit de 9 % tandis que le nombre d'exploitants viticoles a baissé de 3 %.

L'évolution du nombre d'exploitants agricoles est à la baisse sur l'ensemble de la région au rythme de - 1,2 % par an, soit environ 350 exploitants par an en moyenne sur la période. Si tous les départements sont touchés, la baisse est cependant moins marquée dans les Ardennes, le Bas-Rhin, les Vosges et le Haut-Rhin.

Le nombre d'exploitants viticoles fléchit également sur trois des quatre départements viticoles de la région, la baisse étant très faible dans le Bas-Rhin et la Marne tandis qu'elle est marquée dans le Haut-Rhin : - 11 % sur la période, soit une perte de plus de 16 exploitants par an. Dans l'Aube, le nombre d'exploitants viticoles est stable.

Graphique 7
Evolution du nombre d'exploitants agricoles et viticoles dans le Grand Est du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2019

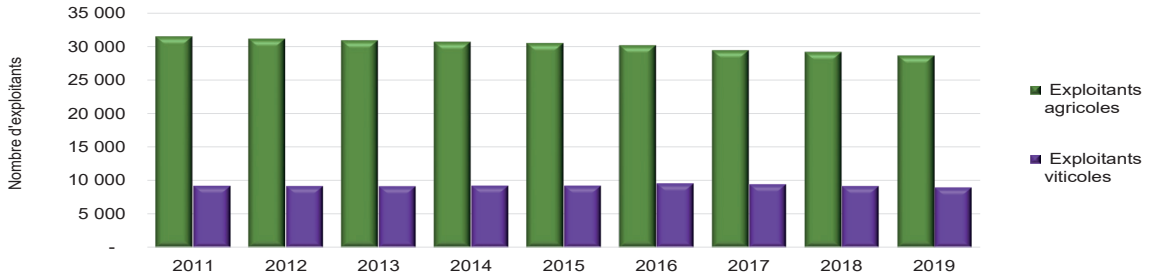

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Tableau 2
Evolution du nombre d'exploitants agricoles par département du Grand Est du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2019

Département	2011	2019	Evolution 2011-2019		Evolution annuelle moyenne 2011-2019	
			en %	en effectif	en %	en effectif
Ardennes	3 160	2 992	- 5 %	- 168	- 0,7 %	- 21,0
Aube	3 163	2 821	- 11 %	- 342	- 1,4 %	- 42,8
Marne	4 639	4 147	- 11 %	- 492	- 1,4 %	- 61,5
Haute-Marne	2 597	2 346	- 10 %	- 251	- 1,3 %	- 31,4
Meurthe-et-Moselle	2 721	2 422	- 11 %	- 299	- 1,4 %	- 37,4
Meuse	3 148	2 831	- 10 %	- 317	- 1,3 %	- 39,6
Moselle	3 213	2 896	- 10 %	- 317	- 1,3 %	- 39,6
Bas-Rhin	3 375	3 145	- 7 %	- 230	- 0,9 %	- 28,8
Haut-Rhin	2 479	2 281	- 8 %	- 198	- 1,0 %	- 24,8
Vosges	2 934	2 722	- 7 %	- 212	- 0,9 %	- 26,5
Grand Est	31 429	28 603	- 9 %	- 2 826	- 1,2 %	- 353,3

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Tableau 3
Evolution du nombre d'exploitants viticoles par département du Grand Est du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2019

Département	2011	2019	Evolution 2011-2019		Evolution annuelle moyenne 2011-2019	
			en %	en effectif	en %	en effectif
Aube	1 702	1 711	1 %	9	0,10 %	1,1
Marne	5 392	5 269	- 2 %	- 123	- 0,30 %	- 15,4
Bas-Rhin	811	799	- 1 %	- 12	- 0,20 %	- 1,5
Haut-Rhin	1 203	1 069	- 11 %	- 134	- 1,50 %	- 16,8
Grand Est	9 173	8 917	- 3 %	- 256	- 0,40 %	- 32,0

Note de lecture : dans les départements de la région non détaillés dans le tableau ci-dessus des exploitants viticoles peuvent être présents mais les effectifs sont trop faibles pour tirer des conclusions

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

L'évolution du nombre d'exploitants dans la région diffère fortement d'une activité à une autre. Ainsi, le nombre d'exploitants en élevage bovins mixte connaît un recul très marqué de 27 %. Les activités d'élevage bovins lait (- 13 %) et de grandes cultures (- 12 %), qui sont des activités très présentes sur le territoire régional, affichent également des dynamiques fortes à la baisse.

Le nombre d'exploitants classés en autres cultures est sur une trajectoire à la baisse similaire à la moyenne régionale. Il faut toutefois souligner une inversion de la courbe durant la période d'analyse avec une réduction très marquée des effectifs déclarés dans cette activité jusqu'en 2014-2015 puis une hausse sur la seconde partie de la période, à la faveur d'une dynamique favorable d'installations dans ces activités.

Les activités de viticulture, d'élevage bovins-viande et de polyculture-polyélevage affichent également un nombre d'exploitants en baisse. Cependant, cette diminution est nettement moins marquée.

En contraste avec les autres activités, le nombre d'exploitants en élevage ovins et caprins (+ 30 %), porté par les installations en élevage caprins, de même qu'en autres élevages (+ 11 %), est en nette hausse sur la période.

Tableau 4
Evolution du nombre d'exploitants du Grand Est par activité entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2019

Activité	2011	2019	Evolution 2011-2019		Evolution annuelle moyenne 2011-2019	
			en %	en effectif	en %	en effectif
Grandes cultures	13 889	12 254	- 12 %	- 1 635	- 1,6 %	- 204,4
Viticulture	9 173	8 917	- 3 %	- 256	- 0,4 %	- 32,0
Polyculture - Polyélevage	6 018	5 955	- 1 %	- 63	- 0,1 %	- 7,9
Elevage bovins-lait	5 953	5 161	- 13 %	- 792	- 1,8 %	- 99,0
Elevage bovins-viande	1 531	1 491	- 3 %	- 40	- 0,3 %	-5,0
Elevage bovins-mixte	1 611	1 180	- 27 %	- 431	- 3,8 %	- 53,9
Elevage ovins, caprins	365	475	30 %	110	3,3 %	13,8
Autres élevages	1 016	1 128	11 %	112	1,3 %	14,0
Autres cultures	1 046	959	- 8 %	- 87	- 1,1 %	- 10,9
Ensemble des activités	40 602	37 520	- 8 %	- 3 082	- 1,0 %	- 385,3

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Evolution de la pyramide des âges

La période a vu le vieillissement de la population agricole de la région s'accentuer. La moyenne d'âge des exploitants agricoles est ainsi passée de 48 ans en 2011 à 49,4 ans en 2019 et celle des exploitants viticoles de 48,1 ans en 2011 à 49,8 ans en 2019. Le pic de la pyramide des âges s'est pour sa part déplacé de 50 ans à 58 ans, pour les exploitants agricoles comme pour les exploitants viticoles, marquant une progression de 8 ans.

L'évolution de la pyramide des âges est particulièrement marquée pour les exploitants agricoles, dont le nombre s'est plus fortement érodé sur la période. Couplée à un vieillissement de la population, cette forte diminution a entraîné une érosion très forte du nombre d'exploitants entre 40 et 50 ans inclus (- 31 %, soit une baisse d'environ 3 400 exploitants).

A noter, la réforme des retraites de 2013, qui a entraîné un décalage de l'âge de départ à la retraite, contribue à expliquer l'accroissement des âges maximaux atteints avant que la courbe ne s'infléchisse fortement (autour de 60 ans en 2011, autour de 62 ans en 2019).

Graphique 8
Pyramides des âges des exploitants agricoles et viticoles du Grand Est au 1er janvier 2011 et au 1er janvier 2019

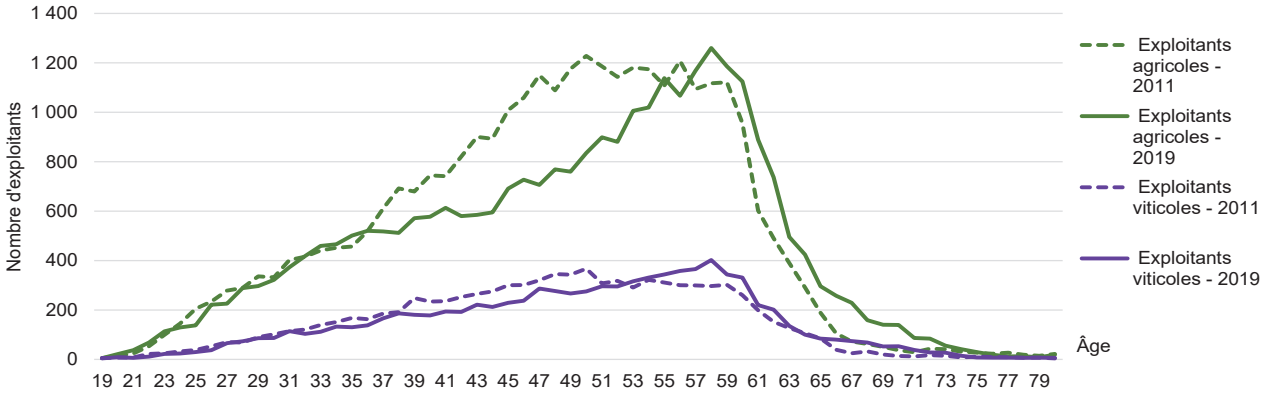

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Le constat est le même sur l'ensemble de la région : la moyenne d'âge progresse et le poids des classes d'âges les plus âgées s'est nettement accru quel que soit le département. Ainsi, le poids des exploitants de plus de 55 ans, amenés pour la majorité à prendre leur retraite dans les dix années à venir, est passé de 29 % à 39 % au niveau régional, avec des dynamiques proches d'un département à l'autre.

Cependant, des différences structurelles sont à noter selon les départements. Les Vosges et la Haute-Marne se distinguent avec une part plus faible de la classe d'âge des plus de 55 ans (respectivement 33 % et 34 % en 2019) bien qu'en progression. A l'inverse, dans les Ardennes, la Marne et l'Aube, ces exploitants sont plus nombreux qu'au niveau régional (respectivement 41 %, 41 % et 40 %).

Graphique 9
Part des exploitants ayant 55 ans et plus par département du Grand Est au 1er janvier 2011 et au 1er janvier 2019

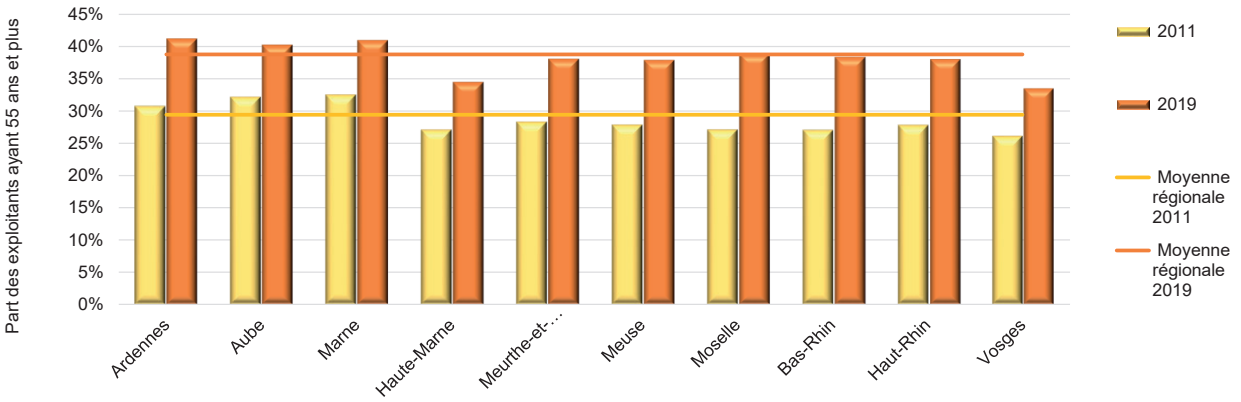

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Zoom sur l'évolution de la place des femmes

Un peu plus de femmes parmi les exploitants du Grand Est, notamment en élevage

La place des femmes dans la population des exploitants du Grand Est est très variable d'une activité à une autre. La viticulture et les autres élevages comptent presque 4 femmes pour 10 exploitants au 1er janvier 2019 tandis que l'élevage bovins-mixte, l'élevage bovins-lait et la polyculture-polyélevage comptent au plus 2 femmes pour 10 exploitants.

Au niveau départemental, le niveau de présence des femmes varie selon les activités présentes sur le territoire. Quelques différences apparaissent néanmoins entre départements pour une même activité. En particulier, les femmes sont très présentes dans la viticulture à l'ouest de la région (Marne, Aube) avec plus de 4 femmes pour 10 exploitants et nettement moins présentes dans la viticulture à l'est (Bas-Rhin, Haut-Rhin) avec moins de 3 femmes pour 10 exploitants.

La proportion des femmes progresse très légèrement sur la période, passant, toutes activités confondues, de 26,1 % à 27,1 %. Dans le détail, cette progression concerne l'ensemble des activités agricoles, à l'exception de la polyculture-polyélevage. Les progressions les plus marquées de ce ratio concernent les autres élevages, les élevages bovins-viande et ovins, caprins ainsi que les autres cultures.

Graphique 10
Evolution de la proportion des femmes parmi les exploitants du Grand Est selon l'activité entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2019

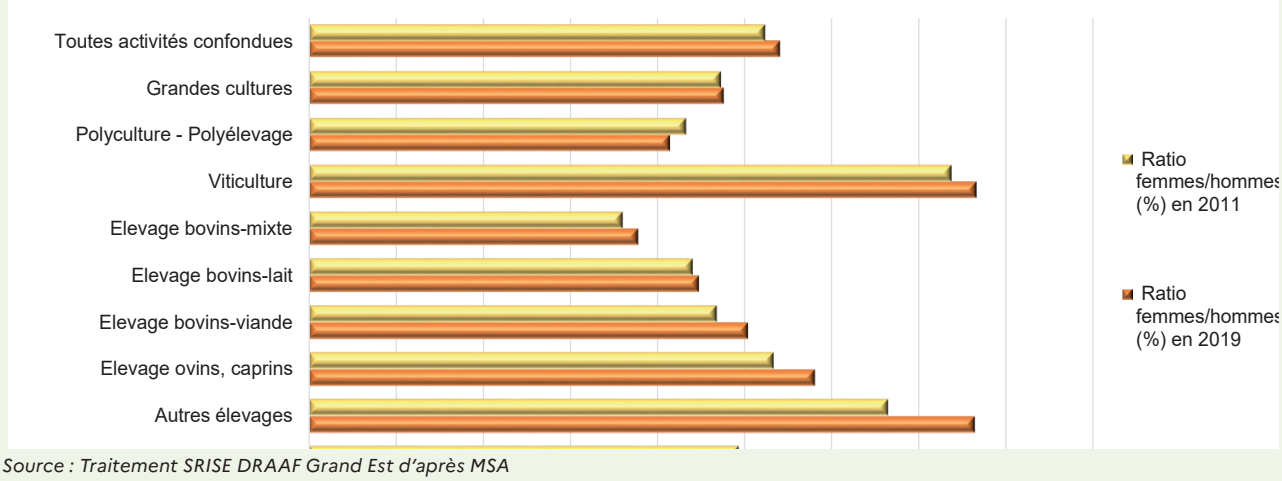

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Zoom sur l'évolution des structures juridiques

Les exploitants individuels de moins en moins nombreux parmi les exploitants du Grand Est

Sur la période, les structures juridiques privilégiées par les exploitants du Grand Est ont sensiblement évolué. Le statut d'exploitant individuel et les EARL sont des statuts juridiques de moins en moins plébiscités, bien qu'ils restent majoritaires. Ainsi, le nombre d'exploitants individuels s'est réduit de 21 % et celui en EARL de 12 %. Cette tendance devrait se poursuivre, les exploitants déclarés dans ces statuts juridiques étant en moyenne plus âgés que la moyenne régionale.

Le nombre d'exploitants en GAEC a également baissé (- 8 %) mais reste stable en proportion du nombre d'exploitants de la région si l'on considère la réduction générale du nombre d'exploitants (- 8 %). Par ailleurs, le nombre d'exploitants en GAEC a évolué différemment selon les activités. Ce statut juridique est ainsi de plus en plus plébiscité par les exploitants d'élevages bovins, et en particulier d'élevages bovins-viande, ainsi que par ceux d'élevages ovins et caprins. Ce statut juridique bénéficie de dispositions favorables, notamment sur le plan fiscal et dans le domaine de la Politique Agricole Commune (PAC), avec le principe de la transparence[5].

Quelle que soit l'activité, le nombre d'exploitants en société civile d'exploitation agricole (SCEA, + 41 %) et en pluralité d'exploitation[6] (+ 37 %) progresse nettement sur la période.

Graphique 11
Evolution du nombre d'exploitants du Grand Est selon la structure juridique de l'exploitation entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2019

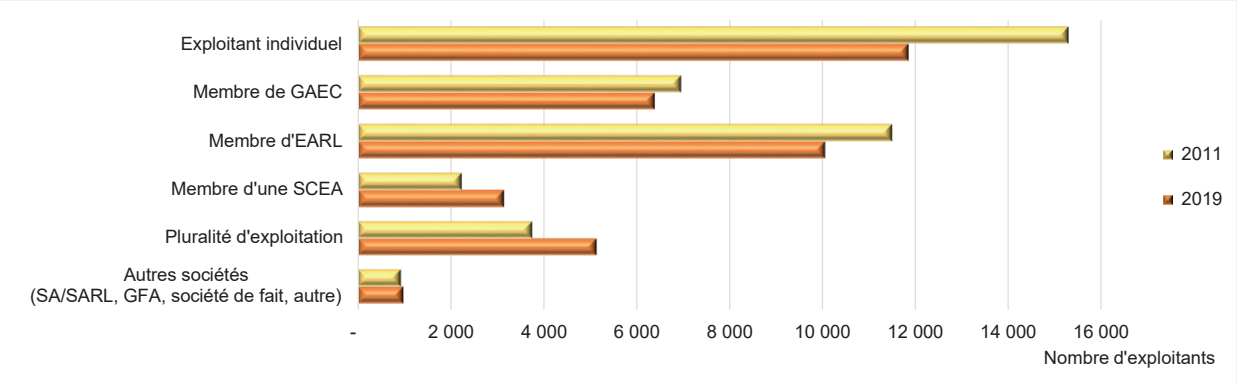

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

[5]Les textes européens pour la PAC reconnaissent le principe de transparence : il est possible d'attribuer les aides à certaines sociétés agricoles en prenant en compte chaque associé comme on le fait pour un agriculteur individuel, à condition de pouvoir démontrer que chaque associé contribue au « renforcement économique » de la société ; la société bénéficie alors des mêmes montants d'aides sous réserve que tous ses associés étaient des agriculteurs individuels, chacun amenant son apport. En France, seule la forme sociétaire GAEC répond aux conditions nécessaires pour appliquer la transparence en conformité avec les règlements européens.

[6]Exploitant dirigeant plusieurs exploitations ou entreprises.

Zoom sur l'évolution de la pluriactivité

Les pluriactifs[7] de plus en plus nombreux parmi les exploitants du Grand Est

Les exploitants du Grand Est sont de plus en plus nombreux à être pluriactifs. Ainsi, entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2019, la part d'exploitants pluriactifs passe de 20 % à 25 %. Cette progression concerne l'ensemble des départements de la région et des activités, bien que le statut de pluriactif soit nettement plus prépondérant dans certaines activités et dans certains départements.

Le statut de pluriactif est, en effet, plus ou moins répandu selon les activités. Les exploitants en grandes cultures (35 %), en élevage ovins-caprins (30 %) et en viticulture (26 %) sont particulièrement nombreux à être pluriactifs. A l'inverse, peu d'exploitants en polyculture-polyélevage (15 %), en élevages bovins-lait (13 %) et en élevage bovins-mixte sont pluriactifs.

Au niveau des départements, le Bas-Rhin (32 %) et le Haut-Rhin (37 %) comptent environ 1 exploitant sur 3 déclaré comme pluriactif contre moins de 2 exploitants sur 10 dans la Meurthe-et-Moselle (18 %), la Haute-Marne (17 %) et les Vosges (14 %).

Graphique 12
Evolution du poids des exploitants pluriactifs selon les départements du Grand Est entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2019

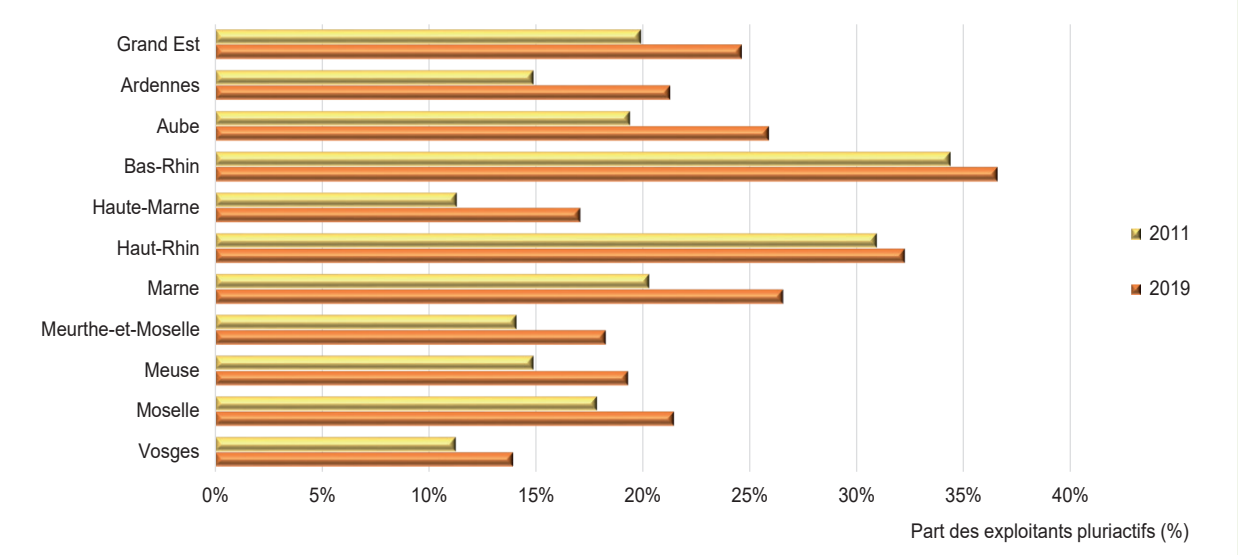

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

[7]Un exploitant est considéré comme pluriactif s'il exerce différentes activités relevant de plusieurs régimes de sécurité sociale.

5 ANALYSE COMPARÉE DES SORTIES ET INSTALLATIONS 2011-2018

Etat des lieux des sorties sur la période 2011-2018

Sur la période 2011 à 2018, plus de 14 000 exploitants ont quitté le régime des non-salariés agricoles, soit environ 1 800 exploitants par an, dont un quart spécialisé en viticulture. Ce nombre de sortants progresse d'environ 4 % par an en moyenne sur la période, mais on observe une accélération notable sur les dernières années : en agriculture, le nombre moyen de sortants passe de 1 240 par an au cours des années 2011-2012-2013, à 1 550 par an sur les années 2016-2017-2018, soit une progression de 25 % (respectivement 370 et 570 en viticulture soit + 52 %).

En début de période, ces départs représentaient environ 4 % de l'effectif total des exploitants, en agriculture comme en viticulture, alors qu'ils dépassent la proportion de 5 % sur les dernières années.

Graphique 13
Evolution du nombre et de la proportion de sortants dans le Grand Est de 2011 à 2018

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

L'âge apparaît sans surprise comme un des premiers facteurs d'explication des sorties. Jusqu'à 55 ans, la part des sortants est relativement réduite (autour de 1,5 % de la classe d'âge) et s'explique probablement par des arrêts de l'activité agricole pour des raisons diverses (causes économiques, réorientation professionnelle, etc.). La part de départs commence à progresser à partir de 59 ans, pour atteindre un pic puis un plateau à partir de 60 ans, avec une proportion dépassant alors en moyenne 20 % de la classe d'âge en activité chaque année. Sur la période 2011 à 2018, un départ sur deux a eu lieu dans la tranche 60 ans – 65 ans.

Les chiffres entre agriculture et viticulture sont sensiblement identiques, la principale différence étant un départ légèrement plus précoce des exploitants viticoles avec 9 % d'entre eux sortant du régime l'année de leurs 59 ans, contre 5 % des exploitants agricoles.

Graphique 14
Nombre et proportion de sortants dans le Grand Est selon la classe d'âge

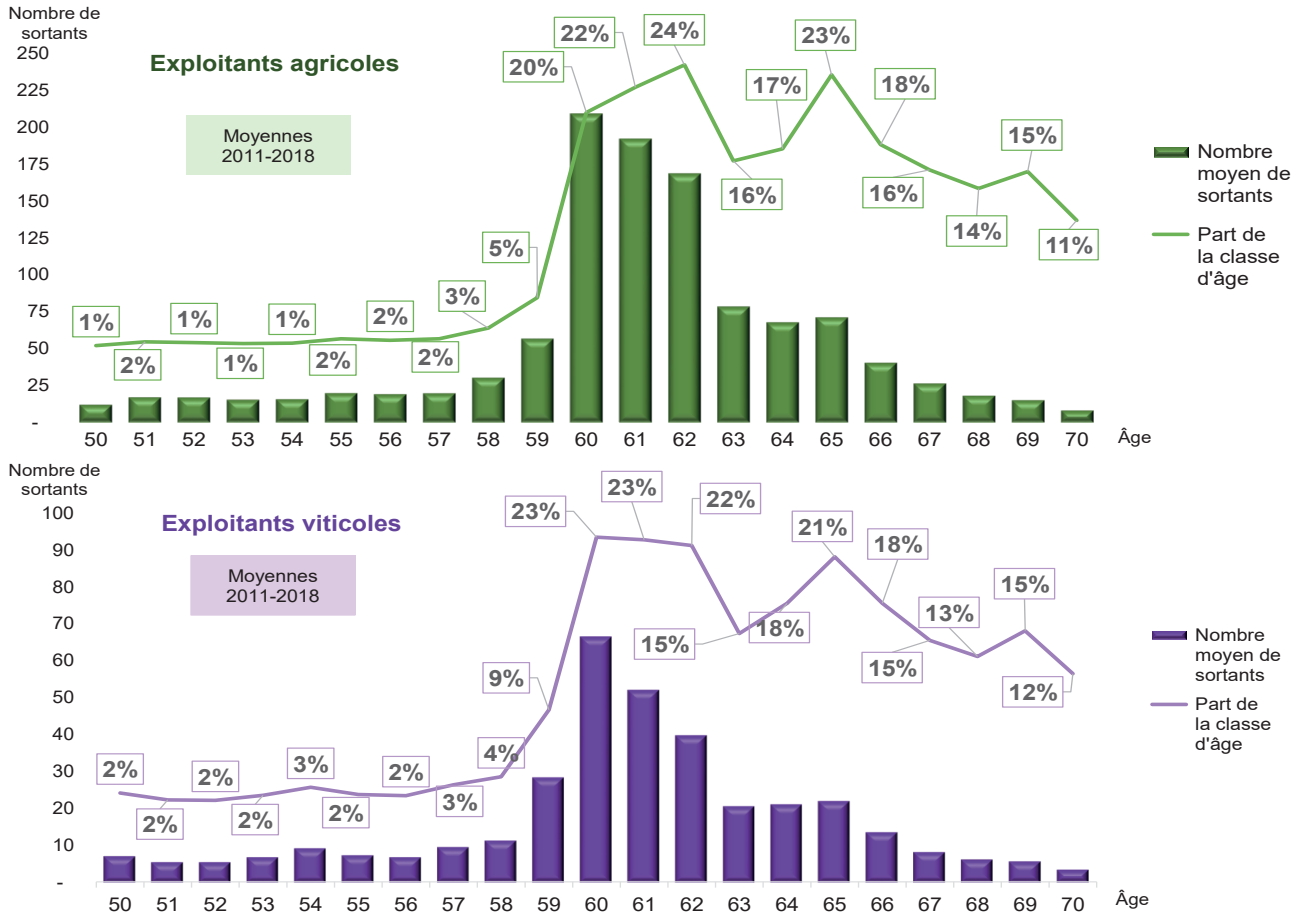

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

La proportion de sorties tend à augmenter entre le début et la fin de la période : de 20 % de la classe 60-64 ans en moyenne triennale 2011-2013 en agriculture, cette part passe à 22 % sur les années 2016-2018. L'écart est encore plus net en viticulture avec une progression de 5 points.

Graphique 15
Proportion de sortants dans le Grand Est selon les tranches d'âge en début de période et en fin de période

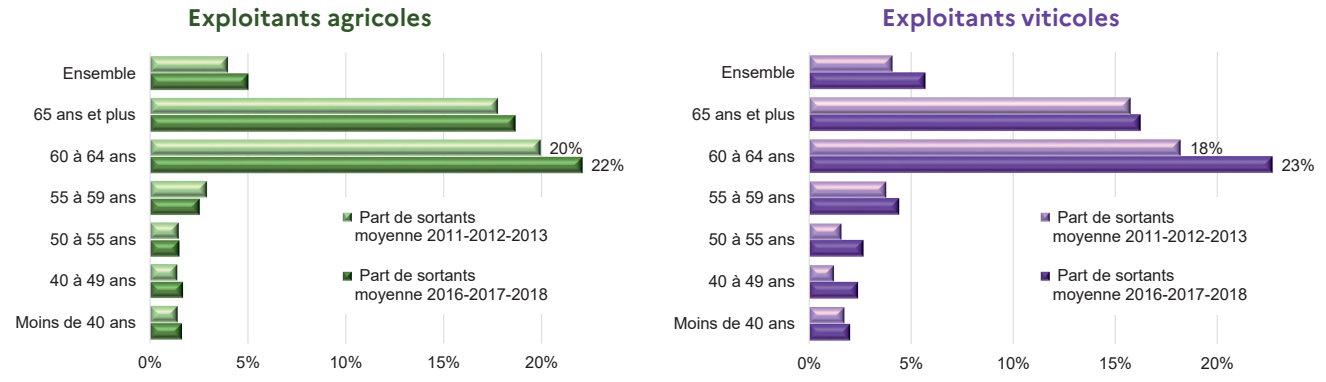

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Le département de résidence de l'exploitant ne semble pas être un critère marquant dans l'analyse du départ des exploitant. On notera toutefois un taux moyen de départ des exploitants agricoles plus élevé dans le Haut-Rhin, sans que cela puisse s'expliquer par le fait que cette population soit plus âgée que dans les autres départements. Cette particularité se constate d'ailleurs sur toutes les tranches d'âge.

Pour les viticulteurs, les taux plus élevés de départ dans la Marne pourraient s'expliquer, au moins pour partie, par une population relativement plus âgée dans ce département que dans l'ensemble du Grand Est. A l'inverse, les viticulteurs sont relativement plus jeunes dans le Bas-Rhin et les départs y sont effectivement moins nombreux.

Tableau 5
Nombre et proportion de sortants dans le Grand Est de 2011 à 2018 selon les départements

	Département	Sortants de 2011 à 2018 : Nombre de sortants sur la période	Sortants de 2011 à 2018 : Moyenne annuelle sur la période	Sortants de 2011 à 2018 : Moyenne annuelle début de période 2011-2013	Sortants de 2011 à 2018 : Moyenne annuelle fin de période 2016-2018	Part de sortants[2] : Moyenne 2011-2018	Part de sortants[2] : Moyenne début de période 2011-2013	Part de sortants[2] : Moyenne fin de période 2016-2018
Exploitants agricoles	Ardennes	1 066	133	123	157	4,3 %	3,9 %	5,1 %
	Aube	1 078	135	126	160	4,5 %	4,1 %	5,5 %
	Marne	1 542	193	181	217	4,4 %	4,0 %	5,1 %
	Haute-Marne	876	110	102	126	4,4 %	4,0 %	5,2 %
	Meurthe-et-Moselle	915	114	100	136	4,4 %	3,7 %	5,4 %
	Meuse	1 092	137	127	153	4,5 %	4,1 %	5,2 %
	Moselle	1 104	138	120	160	4,4 %	3,8 %	5,3 %
	Bas-Rhin	1 137	142	121	154	4,3 %	3,6 %	4,8 %
	Haut-Rhin	1 055	132	112	156	5,4 %	4,5 %	6,6 %
	Vosges	1 020	128	127	131	4,5 %	4,4 %	4,7 %
	Total	10 885	1 361	1 239	1 550	4,5 %	4,0 %	5,2 %
Exploitants viticoles[1]	Aube	629	79	66	103	4,5 %	3,9 %	5,8 %
	Marne	2 269	284	234	359	5,2 %	4,3 %	6,4 %
	Bas-Rhin	243	30	22	34	3,7 %	2,7 %	4,2 %
	Haut-Rhin	454	57	46	68	4,9 %	3,9 %	6,1 %
	Total	3 595	449	368	564	4,9 %	4,1 %	6,1 %

[1]*Hors 08, 52, 54, 55, 57, 88* [2]*Nombre de sortants / effectif total d'exploitants*
Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

L'activité agricole de l'exploitant ne semble pas être un critère majeur pour expliquer les départs d'exploitants, avec une part de sortants assez proche d'une activité agricole à une autre.

Néanmoins, on notera que les activités autres élevages et autres cultures présentent une part de sortants sensiblement supérieure à la moyenne (respectivement 7,1 % et 5,7 %), sans que l'âge des exploitants soit en cause. Ces activités comptent en effet, sur la période, une moindre proportion d'exploitants de plus de 55 ans que la moyenne régionale.

En élevage ovins, caprins, le taux de sortants est également relativement élevé, notamment en début de période, alors que les exploitants ne sont pas plus âgés. Mais la faiblesse des effectifs invite à la prudence quant à l'interprétation de ces chiffres (à noter que ce taux baisse en fin de période).

Pour les activités élevage bovins-lait et polyculture-polyélevage, la part de sortants est légèrement inférieure à la moyenne toutes activités confondues. Les exploitants déclarés dans ces domaines sont légèrement plus jeunes que la moyenne régionale (moins d'exploitants de plus de 55 ans), ce qui peut contribuer à expliquer cet état de fait.

Pour la quasi-totalité des activités, la part des sortants s'accroît, là encore, en fin de période.

Tableau 6
Nombre et proportion de sortants dans le Grand Est de 2011 à 2018 selon l'activité

Activité	Sortants de 2011 à 2018 : Nombre de sortants sur la période	Sortants de 2011 à 2018 : Moyenne annuelle sur la période	Sortants de 2011 à 2018 : Moyenne annuelle début de période 2011-2013	Sortants de 2011 à 2018 : Moyenne annuelle fin de période 2016-2018	Part de sortants[1] : Moyenne 2011-2018	Part de sortants[1] : Moyenne début de période 2011-2013	Part de sortants[1] : Moyenne fin de péiode 2016-2018
Grandes cultures	4 840	605	535	704	4,6 %	3,9 %	5,5 %
Viticulture	3 623	453	372	568	4,9 %	4,1 %	6,1 %
Polyculture - Polyélevage	1 988	249	221	289	4,1 %	3,7 %	4,7 %
Elevage bovins-lait	1 809	226	220	245	4,0 %	3,7 %	4,5 %
Elevage bovins-viande	584	73	62	86	4,7 %	4,0 %	5,6 %
Elevage bovins-mixte	469	59	55	61	4,2 %	3,5 %	4,8 %
Elevage ovins, caprins	168	21	24	20	5,2 %	6,5 %	4,5 %
Autres élevages	592	74	68	85	7,1 %	6,6 %	8,1 %
Autres cultures	435	97	54	59	5,7 %	5,2 %	6,4 %
Ensemble des activités	14 508	1 856	1 611	2 118	4,6 %	4,0 %	5,4 %

[1] *Nombre de sortants / effectif total d'exploitants*
Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

La forme juridique de l'exploitation du sortant

La proportion de départs tend à augmenter entre le début et la fin de la période, quelle que soit la forme juridique de l'exploitation. La progression est plus forte dans le cas des exploitants individuels (exploitation individuelle ou EARL unipersonnelle), notamment à partir de 2015, avec un taux de sortants atteignant plus de 6 % en 2017, du fait d'un âge moyen plus élevé de ces exploitants.

A l'inverse, le taux de sortants tend à se maintenir vers 5 % sur la fin de la période pour les exploitants issus d'exploitations collectives. A noter que, pour 11 % d'entre eux (moyenne 2011-2018), la structure collective dont ils sont issus n'apparaît plus dans les décomptes l'année suivante, tous les autres associés étant également sortants.

Graphique 16
Evolution de la proportion de sortants dans le Grand Est de 2011 selon la forme juridique de l'exploitation

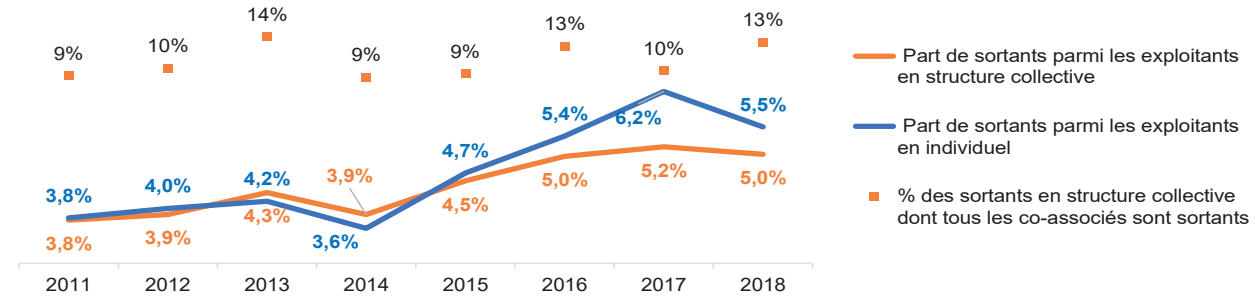

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

La surface libérée[8] par les sortants

Sur la période 2011 à 2018, la surface déclarée par les exploitants quittant le régime des non-salariés représente 84 400 ha en moyenne chaque année, sur une superficie totale déclarée[9] de 2,5 millions d'hectares en Grand Est. Cette surface libérée a progressé au cours de la période, pour passer de 77 000 ha en moyenne sur la période 2011-2013, représentant alors 3 % du total, à 98 300 ha en moyenne sur les trois dernières années, soit une part atteignant 4 % de la superficie totale déclarée.

En moyenne, un exploitant sortant déclare 47 ha, alors que la surface moyenne est de 63 ha dans l'ensemble (agriculteurs et viticulteurs confondus). Ces valeurs évoluent peu au cours de la période.

Graphique 17
Evolution de la superficie déclarée par les sortants et de la part de la superficie totale déclarée dans le Grand Est de 2011 à 2018

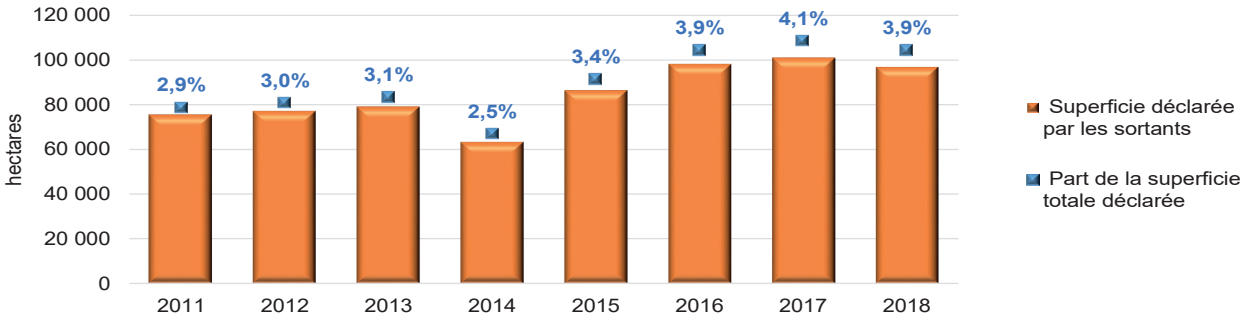

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

[8]La surface prise en compte ici est la surface déclarée à la MSA au 1er janvier de leur dernière année d'activité par les exploitants quittant le régime des non-salariés agricoles, sans que la destination de cette superficie ne soit connue.

[9]La surface agricole utile (SAU) du Grand Est est de 3,06 Mha en 2019 (source : Agreste, statistique agricole annuelle définitive 2019). La différence avec la superficie agricole déclarée à la MSA par les exploitants peut s'expliquer, au moins en partie, par une couverture partielle de l'ensemble du champ des exploitants de terres agricoles (non prise en compte des cotisants solidaires, des entreprises hors-champ MSA, etc.).

Etat des lieux des installations sur la période 2011 - 2018

Près de 10 000 nouveaux installés ont été enregistrés par la MSA en agriculture et viticulture sur la période de 2011 à 2018 dans la région Grand Est, soit un peu plus d'un millier chaque année, dont 27 % en viticulture.

Le nombre d'installés tend à croître de 3 % par an en moyenne dans le Grand Est sur l'ensemble de la période 2011 à 2018. Entre la période 2011-2013 et la période 2016-2018, on enregistre une progression de 20 % du nombre d'installés (+ 15 % en agriculture, + 33 % en viticulture).

Les femmes représentent 42 % des installés en moyenne sur la période pour l'ensemble des activités. Elles sont davantage représentées en viticulture, avec 50 % des installations en moyenne, contre 39 % en agriculture. Ces proportions sont bien supérieures à celles de l'ensemble de la population d'exploitants en activité puisqu'on ne décompte que 26 % de femmes en moyenne sur la même période pour l'ensemble des activités, avec 37 % en viticulture et 23 % en agriculture.

A noter qu'au cours de la période étudiée, la mise en œuvre de la loi d'avenir agricole (Loi d'avenir pour l'agriculture n° 2014-1170 du 13 octobre 2014) a entraîné un changement des règles d'affiliation des agriculteurs à la MSA, conduisant à intégrer dans le décompte une partie des exploitants de petites structures, exclus auparavant (statut de cotisants solidaires). De ce fait, le nombre d'installations enregistrées a brutalement augmenté en 2015, notamment en viticulture et en élevage de bovins viande. Les départements de la Marne, du Bas-Rhin et de l'Aube ont été plus particulièrement concernés en Grand Est. Cette particularité conduit à exclure l'année 2015 de certains calculs pour l'analyse.

Graphique 18
Evolution du nombre d'exploitants installés dans le Grand Est de 2011 à 2018

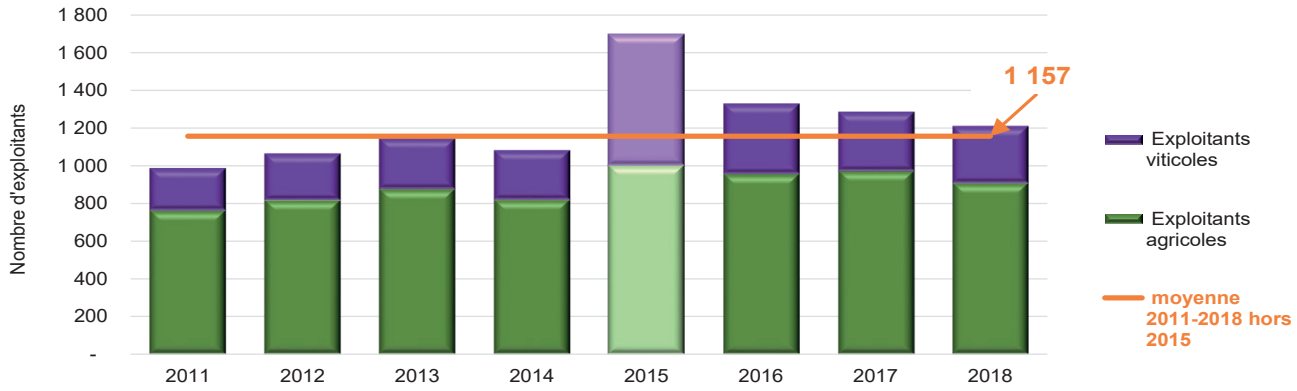

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Graphique 19
Evolution de de la proportion de femmes parmi les installés dans le Grand Est de 2011 à 2018

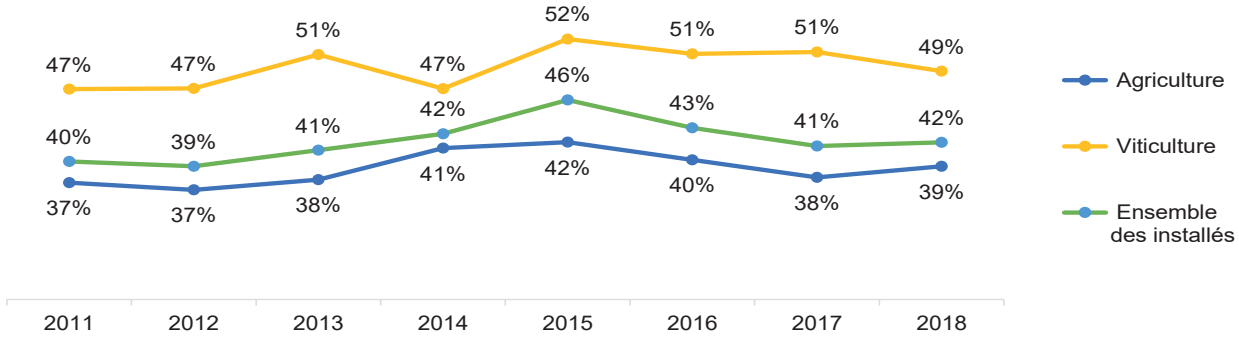

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Dans l'ensemble, deux installés sur trois ont 40 ans ou moins (67 %). Ce taux est légèrement plus faible en activité viticole (61 %) que dans les autres activités agricoles (69 %).

Cette part des jeunes installés est relativement stable sur la période dans les activités agricoles. Mais en viticulture, même en excluant l'année 2015 au cours de laquelle de nombreux exploitants plus âgés ont été intégrés dans le décompte, la part des installés de 40 ans et moins tend à fléchir, passant de 64 % en moyenne sur la période 2011-2013 à 58 % seulement sur la période 2016-2018, au profit d'installés plus âgés et avec transfert entre époux dans un cas sur trois (reprise par le conjoint qui devient chef d'exploitation).

Graphique 20
Evolution de la proportion d'exploitants installés dans le Grand Est de 2011 à 2018 selon la tranche d'âge

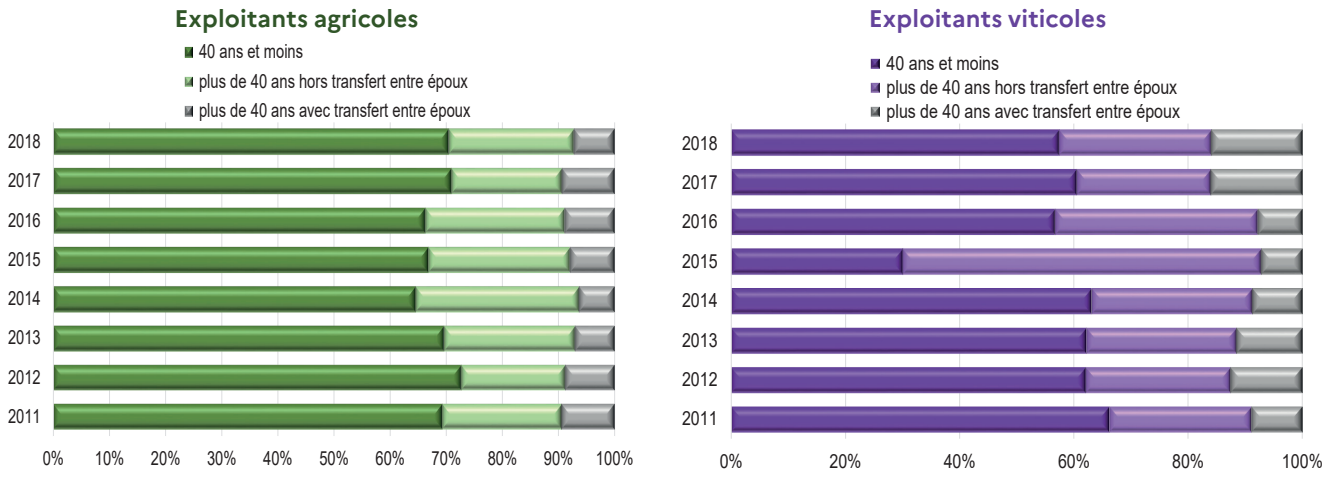

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Le nombre d'installés par département est fonction des activités présentes et des effectifs d'exploitants déjà en place. Ainsi, les départements viticoles enregistrent, sans surprise, le plus grand nombre d'installations : l'Aube, la Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin accueillent 59 % des installés dénombrés sur l'ensemble de la période.

Tous les départements enregistrent une augmentation du nombre d'installés entre le début et la fin de la période étudiée, mais cette évolution est plus ou moins forte selon les cas : l'Aube et la Meurthe-et-Moselle se distinguent avec respectivement + 50 % et + 40 % de progression, suivis par les Ardennes avec + 24 % et la Marne avec + 22 %. En fin de classement, on trouve le Bas-Rhin (+ 8 %), la Meuse (+ 7 %) et les Vosges (+ 4 %).

Dans l'ensemble, 66 % des installés ont 40 ans ou moins, mais cette proportion est nettement plus forte dans les Vosges (75 %) et en Meurthe-et-Moselle (72 %), alors qu'elle n'atteint que 61 % dans la Marne.

Tableau 7
Evolution du nombre d'installés dans le Grand Est de 2011 à 2018 selon les départements

Département	Nombre total d'installés 2011-2018	Moyennes annuelles				Principales activités [1] en 2016-2018	
		Période 2011-2018	Début de période 2011-2013	Fin de période 2016-2018	dont installés de 40 ans ou moins	Rang 1	Rang 2
Ardennes	751	94	78	97	65	Grandes cultures	Polyculture - Polyélevage
Aube	1 115	139	106	158	108	Grandes cultures	Viticulture
Marne	2 699	337	270	329	202	Viticulture	Grandes cultures
Haute-Marne	549	69	65	73	50	Polyculture - Polyélevage	Grandes cultures
Meurthe-et-Moselle	585	73	59	82	59	Polyculture - Polyélevage	Grandes cultures
Meuse	654	82	79	84	55	Polyculture - Polyélevage	Grandes cultures
Moselle	712	89	81	89	61	Elevage bovins-lait	Grandes cultures
Bas-Rhin	958	120	117	127	86	Grandes cultures	Viticulture
Haut-Rhin	1 020	128	121	140	89	Grandes cultures	Viticulture
Vosges	754	94	90	94	71	Elevage bovins-lait	Elevage bovins-viande
Grand Est	9 797	1 225	1 065	1 273	845	Grandes cultures	Viticulture

[1] activités concernant le plus grand nombre d'installés
Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

L'activité de grandes cultures concerne une installation sur trois (31 %) en Grand Est sur la période étudiée, suivie de la viticulture (27 %). L'ensemble polyculture-polyélevage et élevage bovins représente 30 % des installations.

Les évolutions entre le début et la fin de la période sont très variables selon les activités mais seuls l'élevage bovins-lait et l'élevage bovins-mixte sont en recul. Le nombre d'installés est stable en élevage bovins-viande. Il augmente dans toutes les autres activités, notamment celles qui concernent les plus forts effectifs d'installés : en viticulture (+ 33 %), en polyculture-polyélevage (+ 30 %) et en grandes cultures (+ 14 %). On notera également la progression des installations dans des activités moins représentées, marquant une tendance à la diversification des activités agricoles dans la région : les autres cultures (+ 60 %), les autres élevages (+ 55 %) et l'élevage ovins, caprins (+ 37 %).

Graphique 21
Evolution du nombre d'installés dans le Grand Est de 2011 à 2018 selon l'activité

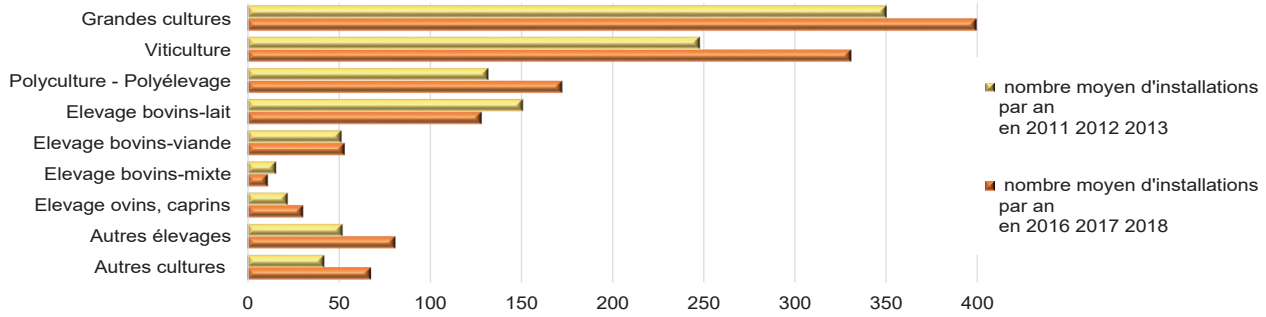

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

La surface déclarée à la MSA par les installés

En moyenne, sur la période 2016 à 2018, les installations ont concerné une surface de 48 700 ha chaque année. Les surfaces moyennes sont très variables selon les départements et très liées aux spécialisations dominantes : de 26 ha en moyenne sur les quatre départements viticoles (51, 10, 67 et 68) à 56 ha en moyenne sur les autres départements.

Graphique 22
Surface totale et surface moyenne déclarée par les installés dans le Grand Est par département (moyenne 2016 -2018 en hectares)

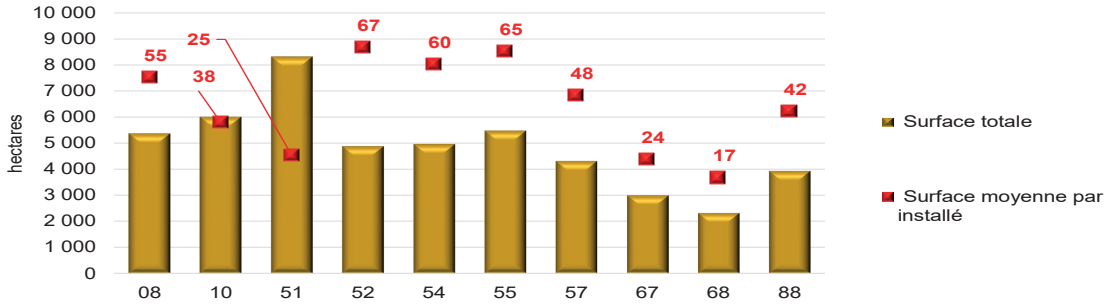

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Analyse du taux de renouvellement sur la période 2011-2018

Le taux de de renouvellement est une première manière d'évaluer le niveau et l'évolution des installations qui consiste à comparer le nombre d'installés (hors transfert entre époux) à l'effectif d'exploitants en place la même année.

Ce taux a tendance à augmenter au cours de la période 2011 à 2018, du fait de deux évolutions convergentes : l'augmentation du nombre d'installations et la baisse de la population d'exploitants agricoles. En début de période, le taux de renouvellement est d'environ 2,4 % par an dans les activités agricoles comme dans les activités viticoles (moyenne 2011-2013) et il atteint 2,9 % par an en agriculture et 3,1 % en viticulture en fin de période (moyenne 2016-2018).

Graphique 23
Evolution du taux de renouvellement dans le Grand Est de 2011 à 2018

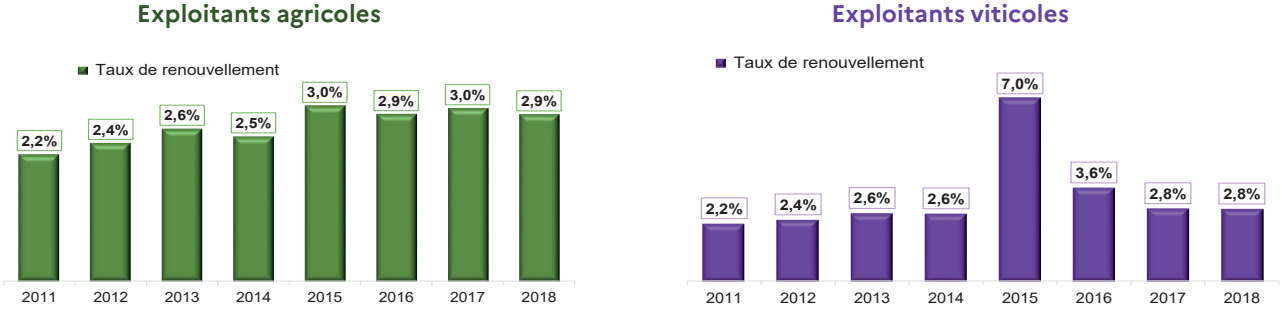

*Taux de renouvellement en % = (Nombre d'installés hors transfert entre époux / Effectif exploitants début année) * 100*
Note : l'année 2015 est atypique du fait de la mise en œuvre de la loi d'avenir agricole de 2014 (voir encadré page 24)

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

En activité agricole, les départements du Haut-Rhin et des Vosges se distinguent par des taux de renouvellement légèrement supérieurs à la moyenne, tant en début de période (respectivement 3,3 % et 2,8 % en moyenne 2011-2013 contre 2,4 % en Grand Est) qu'en fin de période (respectivement 3,4 % et 3,3 % en moyenne 2016-2018 contre 2,9 % en Grand Est). Mais en matière d'évolution entre le début et la fin de la période, si le taux de renouvellement augmente dans tous les départements, l'Aube et la Meurthe-et-Moselle présentent les plus fortes progressions, passant tous deux de 1,9 % (taux le plus faible) à 3 %.

En viticulture, si la Marne présentait le taux le plus élevé en début de période (2,6 %), les plus fortes progressions sont enregistrées dans les départements de l'Aube et du Haut-Rhin qui dépassent nettement le taux de 3 % en fin de période.

Graphique 24
Evolution du taux de renouvellement dans le Grand Est entre 2011 et 2018 selon les départements

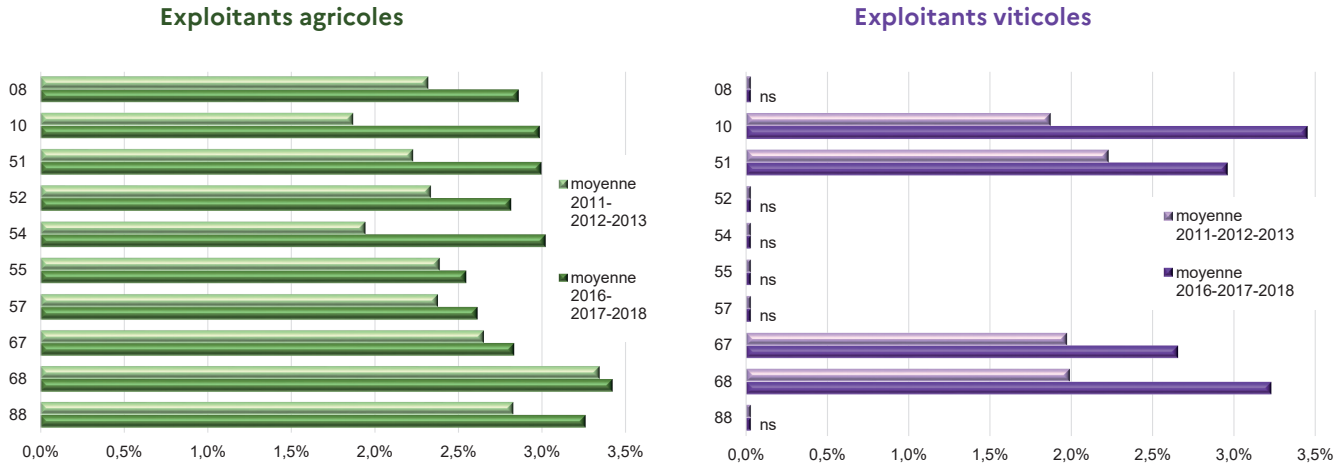

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Sur la période étudiée, le taux de renouvellement moyen est de l'ordre de 2,5 % dans l'ensemble des activités traditionnellement implantées dans la région : grandes cultures, viticulture, polyculture-polyélevage et élevage bovins. Il est nettement plus élevé (proche de 6 %) dans des activités moins répandues, qui concernent des effectifs d'exploitants en place très réduits, mais qui tendent à se développer ces dernières années : élevage ovins, caprins (1 % des exploitants), autres élevages (3 % des exploitants) et autres cultures (2 % des exploitants).

Entre le début et la fin de la période, le taux de renouvellement est en baisse pour deux activités, l'élevage bovins-lait et l'élevage bovins-mixte, secteurs dans lesquels on enregistre une diminution du nombre d'installés entre 2011-2013 et 2016-2018. A l'inverse, les activités dans lesquelles le nombre d'installés progresse nettement présentent un taux en nette hausse, en particulier les autres cultures (+ 2,6 points) et les autres élevages (+ 3,2 points).

Graphique 25
Evolution du taux de renouvellement dans le Grand Est entre 2011 et 2018 selon l'activité

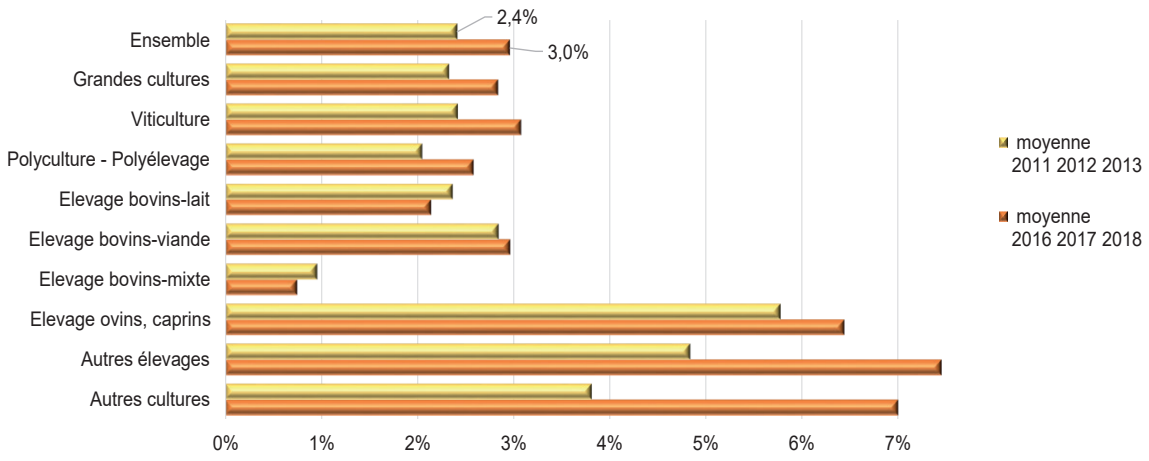

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Analyse du taux de relève sur la période 2011-2018

Le taux de de relève est un autre indicateur pour évaluer le niveau et l'évolution des installations. Il s'agit de comparer le nombre d'exploitants installés au nombre d'exploitants sortant la même année. Cette méthode a l'avantage de s'affranchir de l'incidence de la baisse de la population d'exploitants agricoles.

Sur l'ensemble de la période 2011 à 2018 et toutes activités confondues, le taux de relève moyen est de 68 %, soit près de 7 installés pour 10 sortants. Toutefois, ce taux a tendance à baisser sur la période, en dépit de l'augmentation du nombre d'installés (+ 3 % par an en moyenne), et notamment du fait de l'accroissement du nombre annuel de sortants (+ 4 % par an).

En début de période, le taux de relève est de 66 % dans les activités agricoles et 67 % dans les activités viticoles (moyenne 2011-2013) et il n'atteint plus que 61 % en agriculture et 60 % en viticulture en fin de période (moyenne 2016-2018).

Graphique 26
Evolution du taux de relève dans le Grand Est de 2011 à 2018

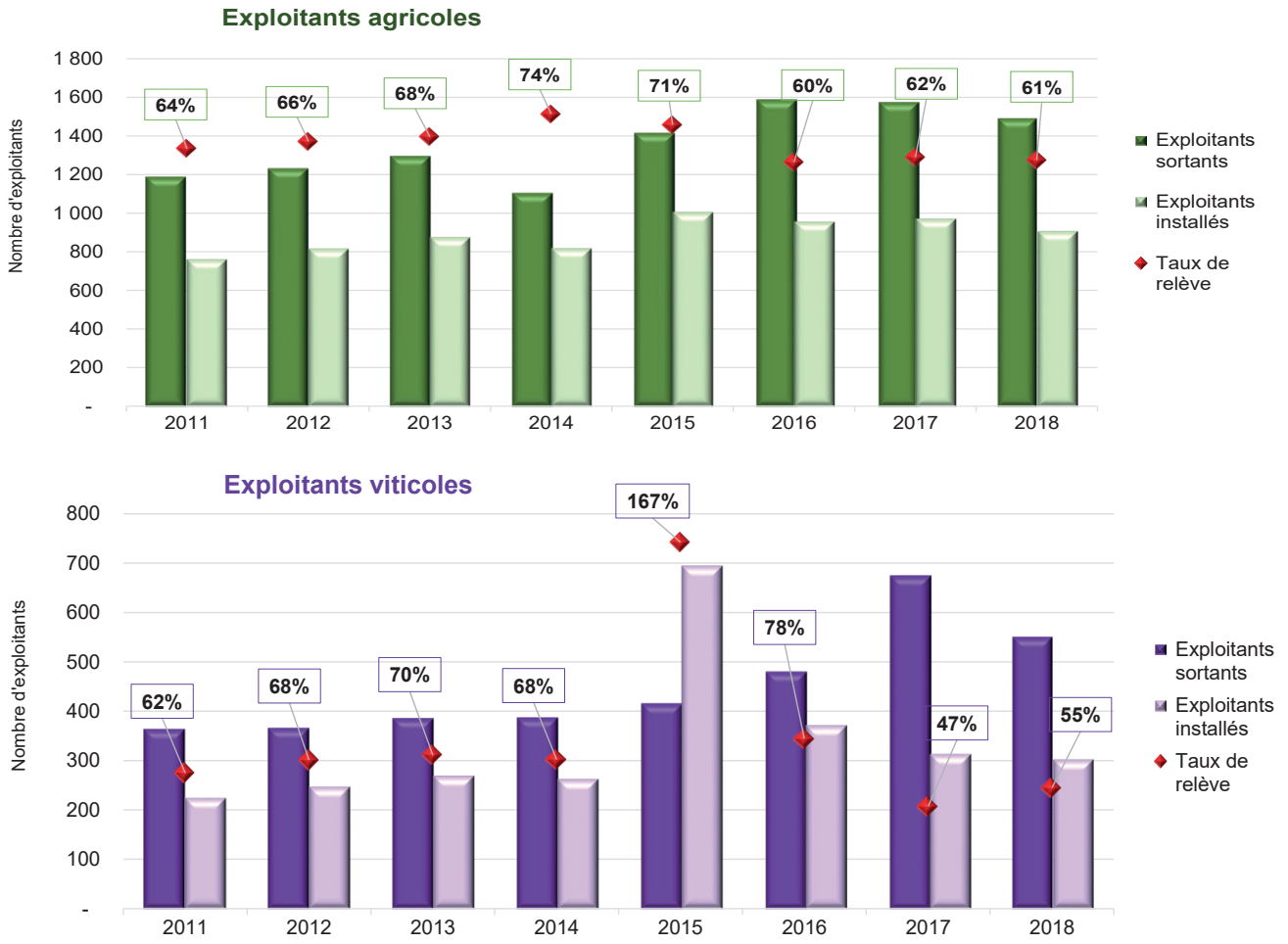

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

En activité agricole, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et dans une moindre mesure celui des Vosges, présentaient des taux de relève très supérieurs à la moyenne en début de période (respectivement 83 %, 83 % et 70 % en moyenne 2011-2013 contre 66 % en Grand Est). Mais en fin de période, les écarts se sont réduits, et seules les Vosges ont vu leur taux se maintenir. Le département de l'Aube se distingue par une nette progression de son taux de relève alors qu'il présentait en début de période le niveau le plus bas (51 %).

En viticulture, le département de la Marne voit son taux de relève chuter entre le début et la fin de la période, passant de 68 % à 53 %, alors que les autres départements se maintiennent à des niveaux satisfaisants, en particulier le Bas-Rhin où le taux de relève dépasse 70 %.

Graphique 27
Evolution du taux de relève dans le Grand Est entre 2011 et 2018 selon les départements

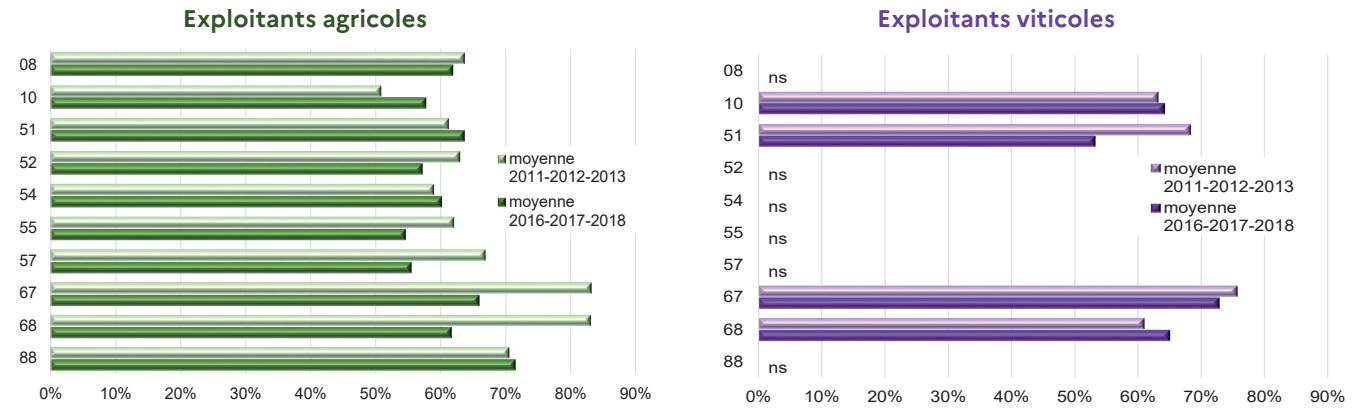

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

Les activités les plus implantées dans la région, c'est-à-dire les activités de grandes cultures, viticulture, polyculture-polyélevage et élevage bovins-lait, présentent en début de période un taux de relève moyen de 65 % (moyenne annuelle 2011-2013). Ce taux n'est plus que de 57 % en fin de période (moyenne annuelle 2016-2018), la progression du nombre de sortants n'étant pas compensée par une augmentation équivalente du nombre d'installés. La situation de l'élevage bovins-lait est à souligner avec un taux de relève qui chute à 52 % seulement, constat à mettre en regard avec la diminution du nombre d'installés constatée précédemment.

Pour les autres activités, qui concernent des effectifs d'exploitants, et donc de sortants, plus réduits, les situations sont variables. Si le taux de relève en élevage bovins-viande, quoiqu'en baisse, reste correct en fin de période (62 %), celui de l'élevage bovins-mixte chute littéralement puisqu'il n'atteint plus que 18 % sur la période 2016-2018.

En élevage ovins et caprins, le nombre d'installés dépasse le nombre de sortants sur les dernières années. Il est probable que la dynamique de l'élevage caprin, peu présent en Grand Est en début de période et en développement sur la région, porte cette évolution et cache une situation plus difficile en élevage ovin.

La situation des autres élevages et autres cultures est également particulière, avec des taux de relève plutôt élevés, malgré une part de sortants relativement forte, ces derniers étant largement compensés par un nombre d'installations en hausse marquée.

Graphique 28
Evolution du taux de relève dans le Grand Est entre 2011 et 2018 selon l'activité

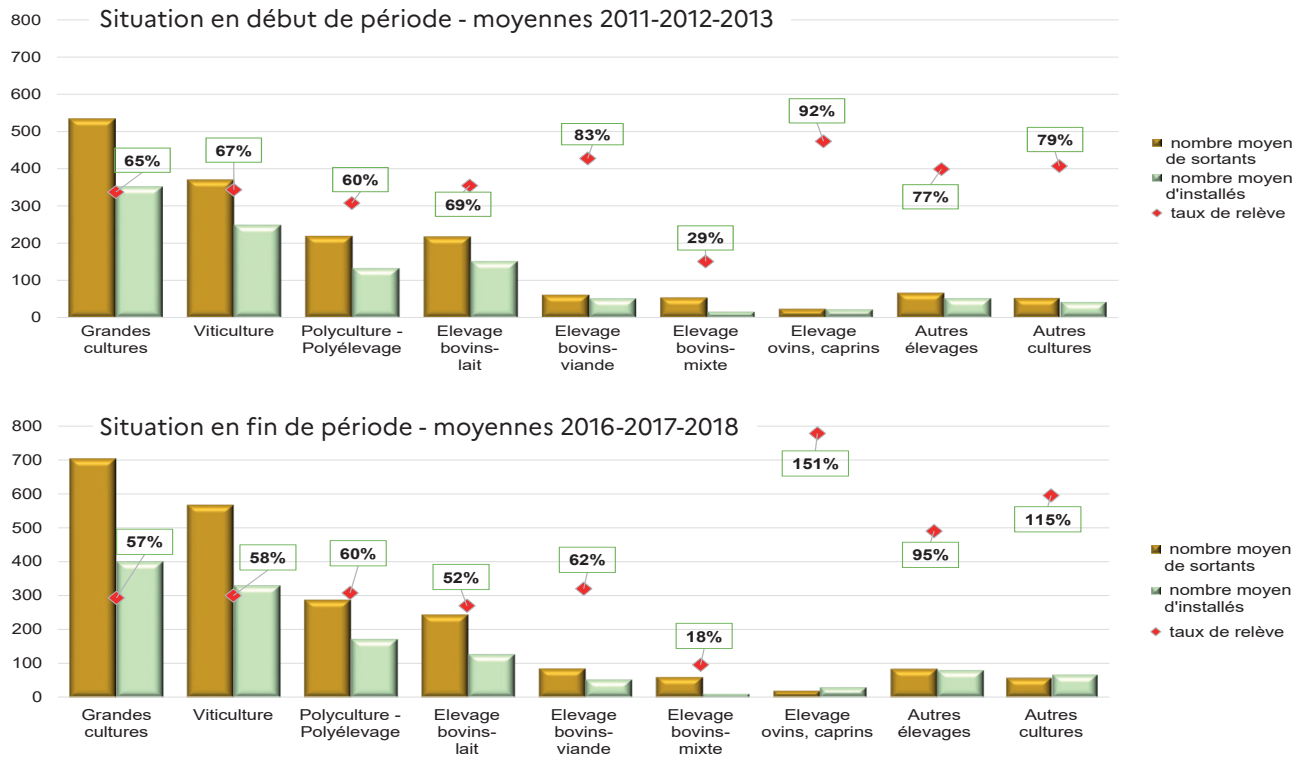

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

6 PROSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE A DIX ANS SUR LES EXPLOITANTS DU GRAND EST

L'objectif du dernier volet de ce dossier est d'établir une projection du nombre d'exploitants agricoles et viticoles dans le Grand Est à dix ans, c'est-à-dire au 1er janvier 2029, le scénario étant fondé sur des données au 1er janvier 2019. Un seul scénario et une seule projection démographique sont proposés.

Méthodologie du scénario démographique et mise en œuvre

Cette simulation a été réalisée avec le logiciel statistique R. Elle s'appuie sur les données de la MSA sur les exploitants du Grand Est au 1er janvier 2019 ainsi que sur les chiffres des installés sur les trois années : 2016-2017-2018.

Ce scénario s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses sur les deux composantes de la variation de la population des exploitants agricoles et viticoles : les sorties, quelles que soient leurs raisons, et les installations.

Concernant la détermination des sorties sur la période 2019-2028, le nombre de sortants sur une année est calculé sur la base de la population d'exploitants par tranche d'âge.

Ainsi :

- A chaque tranche d'âge est associé un ratio de sorties (voir tableau ci-dessous) : x % des exploitants de cette tranche sortent en année N. Ce ratio correspond au taux moyen de sortie par tranche d'âge sur la période 2011-2018 ;

- Au sein d'une tranche d'âge, le nombre de sortants est considéré uniforme quel que soit l'âge (exemple : dans la tranche des 50-54 ans, un exploitant de 50 ans a autant de chance de sortir qu'un exploitant de 53 ans) ;

- Les taux de sorties sont considérés uniformes quels que soient le département de résidence, l'activité agricole déclarée ou encore le statut juridique de l'exploitation à laquelle l'exploitant est rattaché.

- Les ratios de sortie sont distincts pour les exploitants agricoles et viticoles.

Concernant la détermination des installés sur la période 2019-2028, le nombre d'installés par année a été considéré stable et égal à la moyenne triennale des installés de la période 2016-2017-2018.

Taux de sortie retenus selon la tranche d'âge et le secteur

Tranche d'âge	Taux de sortie estimé par année	
	Exploitant agricole	Exploitant viticole
Moins de 40 ans	1,5 %	1,8 %
De 40 ans à moins de 50 ans	1,5 %	1,6 %
De 50 ans à moins de 55 ans	1,6 %	2,0 %
De 55 ans à moins de 60 ans	2,6 %	2,9 %
De 60 ans à moins de 65 ans	20,9 %	21,2 %
65 ans et plus	17,6 %	16,5 %

Source : Traitement SRISE DRAAF Grand Est d'après MSA

La projection est réalisée via une simulation d'année en année, du 1er janvier 2019 au 1er janvier 2029, de l'évolution démographique de la population des exploitants du Grand Est.

La simulation suit les étapes suivantes, celles-ci étant répétées sur les 10 années successives de la période.

D'abord, les exploitants sortants sur l'année sont décomptés et retirés de la population totale. Les taux de sorties définis (voir ci-dessus) sont appliqués en fonction des tranches d'âge et secteurs d'appartenance des exploitants (agricole ou viticole) pour soustraire à la population les sortants de l'année à venir. Conformément aux hypothèses de la simulation, le taux est appliqué de manière uniforme à chaque âge d'une tranche d'âge.

La nouvelle table obtenue est censée refléter la population des exploitants du Grand Est au 1er janvier de l'année N + 1, hors installés lors de l'année N. Le vieillissement naturel de la population (accroissement d'un an) est donc également pris en compte et les tranches d'âge d'appartenance sont actualisées par la suite.

Exemple de calcul sur une ligne fictive

Exploitants du Grand Est au 1er janvier de l'année N

Nombre d'exploitants au 1er janvier 2019	Âge	Tranche d'âge	Secteur	Activité	Département de résidence
100	61	Entre 60 et 65 ans	Agriculture	Elevage bovins lait	54

Les variables « Activité » et « Département de résidence » sont des variables illustratives qui n'interviennent pas dans les calculs et dans la simulation.

Conformément aux hypothèses de la projection, 20,9 % des exploitants agricoles entre 60 et 65 ans sortent par année. En conséquence, une fois les sortants de l'année 2019 déduits, nous obtenons les tableaux suivants :

Exploitants sortants du Grand Est lors de l'année N

Nombre de sortants en 2019	Âge	Tranche d'âge	Secteur	Activité	Département de résidence
20,9	61	Entre 60 et 65 ans	Agriculture	Elevage bovins lait	54

Exploitants du Grand Est présents au 1er janvier de l'année N et toujours présents au 1er janvier de l'année N+1

Nombre d'exploitants au 1er janvier 2020 (hors installés en 2019)	Âge	Tranche d'âge	Secteur	Activité	Département de résidence
79,1	61	Entre 60 et 65 ans	Agriculture	Elevage bovins lait	54

La dernière étape est la prise en compte des installés durant l'année N. Cette prise en compte s'appuie sur l'hypothèse définie du nombre d'installés.

La simulation est répétée jusqu'au 1er janvier 2029. On obtient donc à la fin de la simulation :

- Un bilan annuel, pour les années 2019 à 2028, du nombre de sortants selon leur âge, leur département de résidence et leur activité.
- Une projection de la population des exploitants, agricoles et viticoles, au 1er janvier 2029 ;

Projection du nombre d'exploitants sortants entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029

Selon la projection, entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029, plus de 19 000 exploitants du Grand Est vont arrêter leur activité, soit un exploitant sur deux. Le rythme de sortie sera légèrement plus élevé sur les premières années de la période (2019-2024) avec près de 2 000 exploitants concernés par an en moyenne contre 1 850 par la suite. Ce constat est assez similaire d'un département à l'autre.

Concernant les exploitants agricoles, on peut néanmoins noter que la Marne et l'Aube seront légèrement plus affectés que les autres départements de la région : les sortants y représentent respectivement 54 % et 53 % du nombre d'exploitants agricoles au 1er janvier 2019. A l'inverse, les départements de Haute-Marne (47 %) et des Vosges (46 %) seront légèrement moins impactés.

Concernant les exploitants viticoles, les sortants représentent de 50 % à 53 % du nombre d'exploitants au 1er janvier 2019 dans les départements considérés.

Tableau 8
Projection du nombre d'exploitants agricoles sortants, dans le Grand Est et par département

Département	Nombre total de sortants entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029	Poids des sortants par rapport aux effectifs au 1er janvier 2019	Nombre annuel moyen de sortants sur les années 2019 - 2023	Nombre annuel moyen de sortants sur les années 2024 - 2028
Ardennes	1 560	52 %	163	149
Aube	1 504	53 %	159	141
Marne	2 232	54 %	236	211
Haute-Marne	1 097	47 %	112	107
Meurthe-et-Moselle	1 211	50 %	124	119
Meuse	1 422	50 %	145	139
Moselle	1 461	50 %	150	142
Bas-Rhin	1 578	50 %	162	154
Haut-Rhin	1 187	52 %	118	119
Vosges	1 242	46 %	127	122
Grand Est	14 495	51 %	1 496	1 403

Source : Simulation SRISE DRAAF Grand Est

Tableau 9
Projection du nombre d'exploitants viticoles sortants, dans le Grand Est et par département

Département	Nombre total de sortants entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029	Poids des sortants par rapport aux effectifs au 1er janvier 2019	Nombre annuel moyen de sortants sur les années 2019 - 2023	Nombre annuel moyen de sortants sur les années 2024 - 2028
Aube	856	50 %	87	84
Marne	2 769	53 %	286	268
Bas-Rhin	410	51 %	40	42
Haut-Rhin	558	52 %	54	57
Grand Est	4 631	52 %	471	455

Source : Simulation SRISE DRAAF Grand Est

D'après la projection, les dynamiques sur le nombre de sortants sont également très proches d'une activité à une autre. A noter tout de même : les exploitants en grandes cultures seront particulièrement nombreux avec un nombre de sortants estimé sur la période à 54 % du nombre d'exploitants agricoles au 1er janvier 2019. A l'inverse, les exploitants en polyculture-polyélevage (47 %) sont légèrement moins concernés.

Tableau 10
Projection du nombre d'exploitants sortants du Grand Est par activité

Activité	Nombre total de sortants entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029	Poids des sortants par rapport aux effectifs au 1er janvier 2019	Nombre annuel moyen de sortants sur les années 2019 - 2023	Nombre annuel moyen de sortants sur les années 2024 - 2028
Grandes cultures	6 558	54 %	689	622
Viticulture	4 631	52 %	471	455
Polyculture - Polyélevage	2 822	47 %	290	274
Elevage bovins-lait	2 464	48 %	251	241
Elevage bovins-viande	775	52 %	80	75
Elevage bovins-mixte	606	51 %	62	59
Elevage ovins, caprins	233	49 %	23	23
Autres élevages	546	48 %	52	57
Autres cultures	490	51 %	48	50

Source : Simulation SRISE DRAAF Grand Est

Projection du nombre d'exploitants dans le Grand Est au 1er janvier 2029

Selon la projection, le nombre d'exploitants dans le Grand Est va passer de 37 520 exploitants au 1er janvier 2019 (28 600 en agriculture, 8 920 en viticulture) à environ 31 000 exploitants au 1er janvier 2029 (23 600 en agriculture, 7 400 en viticulture), soit une baisse de 17 %. Cette évolution forte à la baisse sera ressentie différemment selon les territoires et filières.

Cinq départements affichent des reculs particulièrement marqués du nombre d'exploitants agricoles au 1er janvier 2029, comparativement au 1er janvier 2019 : la Marne (- 21 %), l'Aube (- 21 %), la Meuse (- 21 %), la Moselle (- 20 %) et les Ardennes (- 20 %), soit plus d'un exploitant sur cinq dans ces départements. Les autres départements affichent également des baisses non négligeables. A noter cependant que le Haut-Rhin et les Vosges se distinguent par une dynamique démographique moins défavorable, avec respectivement - 10 % et - 11 %.

Graphique 29
Evolution projetée du nombre d'exploitants agricoles par département du Grand Est entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029

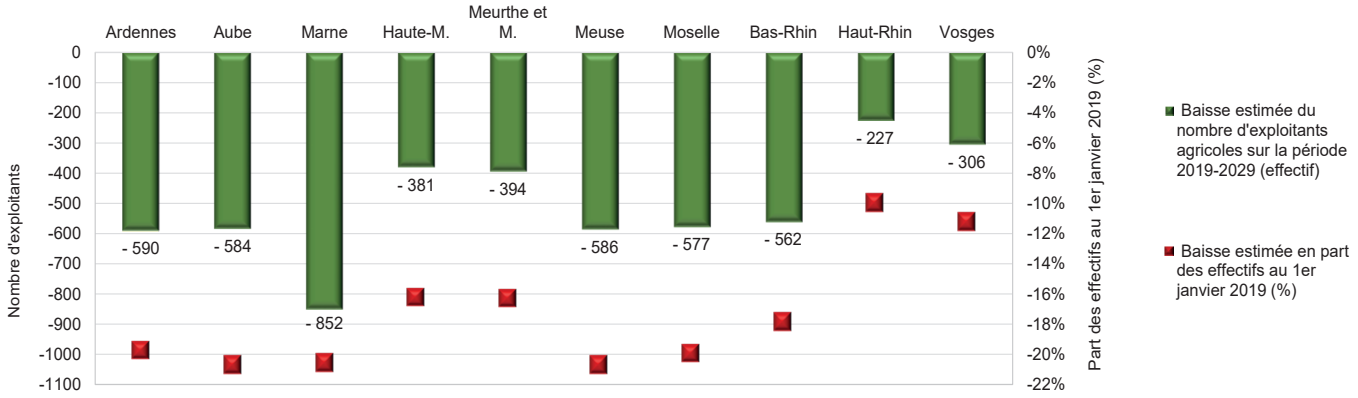

Note de lecture : *dans le département des Ardennes, la projection prévoit une perte de 590 exploitants agricoles entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029, soit 20 % des exploitants agricoles dénombrés dans le département au 1er janvier 2019.*

Source : Simulation SRISE DRAAF Grand Est

De même que pour les exploitants agricoles, la dynamique démographique est défavorable pour les exploitants viticoles. Le nombre d'exploitants viticoles devrait ainsi baisser fortement dans la Marne, premier département viticole de la région, avec une baisse de 18 % du nombre d'exploitants, et encore plus fortement dans le Bas-Rhin (- 22 %). Les départements de l'Aube et du Haut-Rhin se distinguent avec une dynamique démographique un peu moins défavorable et une baisse projetée de seulement 13 % du nombre d'exploitants viticoles

Graphique 30
Evolution projetée du nombre d'exploitants viticoles par département du Grand Est entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029

Note de lecture : *dans le département de la Marne, la projection prévoit une perte de 950 exploitants viticoles entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029, soit 18 % des exploitants viticoles dénombrés dans le département au 1er janvier 2019.*

Source : Simulation SRISE DRAAF Grand Est

Les évolutions projetées du nombre d'exploitants à horizon 2029 diffèrent fortement d'une activité à une autre.

Ainsi, selon la projection, le nombre d'exploitants déclarés en élevage bovins-mixte devrait être divisé par près de deux (- 42 %) dans dix ans.

D'autres activités affichent des dynamiques démographiques très défavorables, bien que les évolutions restent moins fortes. Le nombre d'exploitants du Grand Est en élevage bovins-lait devrait ainsi baisser de 23 %, le nombre d'exploitants en grandes cultures de 21 %, le nombre d'exploitants en polyculture-polyélevage de 19 %, le nombre d'exploitants en viticulture de 17 % et le nombre d'exploitants en élevage bovins-viande de 16 %.

A l'inverse, certaines activités devraient être portées par les dynamiques d'installation actuelles telles que les élevages ovins-caprins (hausse de 16 % du nombre d'exploitants), les autres cultures (hausse de 19 %) et les autres élevages (hausse de 23 %).

Graphique 31
Evolution projetée du nombre d'exploitants du Grand Est par activité entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029

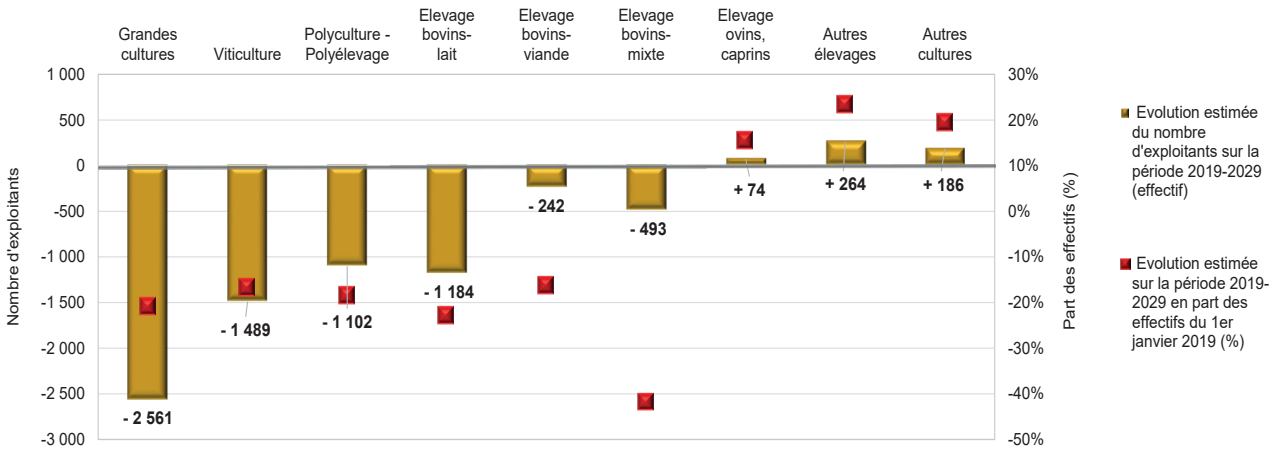

Note de lecture : *la projection prévoit une perte de 2 561 exploitants agricoles spécialisés en grandes cultures entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2029, soit 21 % des exploitants dénombrés dans cette activité dans le Grand Est au 1er janvier 2019.*

Source : Simulation SRISE DRAAF Grand Est

Limites du scénario démographique présenté

Ce scénario démographique présente différentes limites qu'il convient de souligner.

En premier lieu, il s'appuie sur une hypothèse forte sur l'équivalence des installations à venir avec la dynamique d'installation actuelle (2016-2017-2018). La période 2011-2018 analysée précédemment a montré que les dynamiques d'installation pouvaient évoluer dans le temps.

En second lieu, l'âge étant le principal critère influant les sorties d'exploitants, il convient de souligner que des réformes touchant à l'âge de départ à la retraite peuvent décaler dans le temps les dynamiques de sortie.

Enfin, il convient de souligner que certains évènements peuvent influer sur le nombre de sortants, sans que l'on puisse quantifier précisément leur effet ou même prévoir ces éléments, plus ou moins imprévisibles. Par exemple, la situation économique des exploitations, en lien avec les aléas climatiques ou les cours des produits agricoles, ainsi que les évolutions réglementaires ou fiscales, sont des éléments pouvant influer sur les dynamiques de sortie des exploitants.

Annexe 1

LE STATUT D'EXPLOITANT ET LES COTISANTS SOLIDAIRES (OU COTISANTS DE SOLIDARITÉ).

Dans cette étude, on appelle **exploitant** (exploitant agricole ou exploitant viticole) un cotisant non-salarié identifié comme chef d'exploitation auprès de la MSA et n'étant pas un cotisant solidaire.

Les conditions d'affiliation des personnes non-salariées au régime agricole sont fixées par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

Le chef d'exploitation (ou coexploitant)[10]

Pour être automatiquement affilié au régime de protection sociale des non-salariés agricoles, en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, il faut que l'importance de l'activité agricole corresponde à au moins un des critères de l'activité minimale d'assujettissement (AMA) :

- La superficie exploitée doit être égale ou supérieure à la surface minimale d'assujettissement (SMA) du département ;
- Le temps de travail consacré à l'activité agricole (y compris les activités de prolongement) doit être au minimum de 1 200 heures par an ;
- Les revenus professionnels annuels générés par l'activité agricole doivent être supérieurs ou égaux à 800 SMIC horaire brut (soit 8 200 € pour un SMIC à 10,25 € au 1er janvier 2021).

Le cotisant solidaire

Le cotisant solidaire est un actif non-salarié qui contribue à mettre en valeur des terres agricoles, ou réalise une activité agricole, mais sans atteindre le niveau d'activité lui permettant d'être affilié au régime agricole.

Un cotisant sera considéré comme solidaire s'il remplit au moins une des trois conditions suivantes :

- La superficie exploitée est égale ou supérieure à un quart de la SMA et inférieure à une SMA,
- L'activité agricole représente une durée annuelle de travail au moins égale à 150 h et inférieure à 1 200 h par an.
- Le revenu agricole annuel généré par l'activité agricole est inférieur à 800 SMIC horaire brut.

Les cotisants solidaires sont redevables de certaines cotisations et contributions sociales, non génératrices de droits, dont la cotisation de solidarité. Seule une personne physique dirigeant une exploitation ou une entreprise agricole individuellement peut être cotisant de solidarité.

Incidence des évolutions réglementaires et fiscales sur le statut de cotisant solidaire

Jusqu'à l'application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, seules des conditions de superficie et de temps de travail étaient prises en compte pour l'affiliation automatique au régime de protection sociale des non-salariés agricoles (MSA) en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

La mise en œuvre de la loi de 2014, en modifiant les critères d'affiliation, notamment par la prise en compte du revenu généré par l'activité, a conduit à intégrer dans le décompte des chefs d'exploitation et d'entreprises agricoles des exploitants de petites structures, exclus auparavant parce que sous statut de cotisants solidaires. De ce fait, le nombre d'installations enregistrées a brutalement augmenté en 2015, sans qu'il s'agisse de nouveaux exploitants.

D'autre part, depuis le 1er janvier 2016, le régime fiscal du forfait agricole a disparu au profit du régime du micro-bénéfice agricole (dit micro-BA). Cette réforme a introduit, à compter de l'imposition des revenus 2016, une évolution du mode de calcul du bénéfice imposable, conduisant certains exploitants à passer dans la catégorie des cotisants solidaires.

[10] La notion de « chef d'exploitation » utilisée par la MSA ne correspond pas à la notion habituellement utilisée dans les enquêtes du ministère en charge de l'Agriculture, qui ne considère qu'un seul chef par exploitation et parle de coexploitants pour les autres associés d'une structure collective. La MSA nommera « chefs d'exploitation » tous les exploitants de la structure

Annexe 1

Les cotisants solidaires dans le Grand Est

Au 1er janvier 2019, 6 822 cotisants solidaires sont enregistrés dans le Grand Est. Ils déclarent une superficie agricole de près de 22 200 hectares, soit moins de 1 % de la surface agricole utile régionale. Le nombre de cotisants solidaires s'est réduit fortement ces dernières années dans la région, passant de 8 494 au 1er janvier 2011 à 6 822 au 1er janvier 2019, soit une baisse de 20%.

Ces cotisants solidaires sont répartis sur l'ensemble du territoire régional. Néanmoins, plus de la moitié sont déclarées en viticulture. Ils sont particulièrement nombreux dans la Marne ainsi que, dans une moindre mesure, dans les autres départements viticoles de la région.

Au sein des cotisants solidaires, toutes les classes d'âge sont représentées, des moins de 30 ans aux plus de 65 ans. Cependant, ils sont en moyenne plus âgés que la population des non-salariés agricoles hors cotisants solidaires. Ainsi, l'âge moyen des cotisants solidaires de la région atteint 54,2 ans en 2019, avec des pics à 56 ans pour les cotisants en viticulture (3 590 cotisants solidaires) et 59,3 ans pour les cotisants en grandes cultures (1 362 cotisants solidaires), contre 49,4 ans pour les exploitants agricoles et 49,8 pour les exploitants viticoles à la même date.

Annexe 2

INCIDENCE DES SOURCES UTILISÉES POUR LES ESTIMATIONS D'EMPLOI.

Pour étudier l'emploi agricole, salarié ou non salarié, différentes sources peuvent être utilisées, et notamment :

- les sources du service statistique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (SSM),

- les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Ces sources n'ont pas les mêmes objectifs et ne couvrent pas les mêmes champs.

Deux éléments les différencient en particulier : les activités retenues et la taille des unités retenues.

L'activité agricole

Au sens de la statistique agricole, dans le cadre des enquêtes et recensements menés par le SSM, les actifs agricoles sont les personnes qui travaillent sur une exploitation agricole, c'est-à-dire une unité économique qui produit et commercialise des produits agricoles (avec des conditions d'indépendance de gestion et de dimension).

La MSA assure la couverture sociale des salariés et non-salariés agricoles, ainsi que leurs ayants droit et les retraités, et ses fichiers comprennent l'ensemble de ses cotisants. Or, au sens de la protection sociale, la notion d'activité agricole est plus large que la notion d'activité agricole au sens de la statistique agricole. Le champ de la MSA[11] comprend notamment la pêche, l'aquaculture, les exploitations forestières, les paysagistes, les entreprises de services (ETA, Cuma), les coopératives, etc.

→ Dans cette étude, il a été fait le choix de sélectionner une partie des activités couvertes par la MSA, afin de correspondre au plus près au champ du recensement agricole. Les activités retenues dans le champ MSA sont listées dans le tableau situé en page 9.

La taille de l'exploitation : exemple de la superficie

L'unité économique retenue dans le cadre des enquêtes et recensements menés par le SSM doit atteindre ou dépasser une dimension définie soit par sa superficie, soit, à défaut, par une activité suffisante de production agricole estimée, par exemple, en nombre d'animaux ou en volume de production.

La superficie minimale est fixée 1 ha de superficie agricole utilisée (SAU) ou 20 ares minimum en cultures spécialisées[12] .

Les conditions d'affiliation à la MSA, pour les non-salariés, dépendent également de l'importance de l'activité de l'exploitation, qui doit corresponde à au moins un des critères de l'activité minimale d'assujettissement (AMA) soit une superficie minimale, un temps de travail minimum ou un niveau de revenus professionnels minimum (précisions en annexe 1).

La superficie exploitée doit être égale ou supérieure à la surface minimale d'assujettissement (SMA) du département. A titre d'exemple la SMA du département de la Moselle est de 17,5 ha en polyculture-polyélevage (arrêté du 10 octobre 2016).

→ On voit donc que, si la superficie est bien prise en compte dans les deux cas, le niveau minimum fixé est bien plus élevé dans le cas de la MSA. Certains petits exploitants pourront donc faire partie du champ couvert par le recensement agricole et les enquêtes du SSM, mais ne seront pas retenus dans les décomptes de la MSA, car non affiliés en tant que chefs d'exploitation (certains pourront l'être en tant que cotisants solidaires mais ces derniers sont exclus de cette étude - précisions en annexe 1).

A ces éléments peuvent également s'ajouter des différences liées aux dates de comptabilisation des effectifs d'exploitants, au 1er janvier pour la MSA, en fin d'année pour le SSM.

En conséquence, les chiffres présentés dans cette étude, basés sur les données MSA, peuvent présenter des différences avec les chiffres publiés par les services statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

[11]Pour la MSA, le secteur d'activité agricole est défini par la catégorie de risque Accident du Travail.

[12]Certaines productions spécialisées à forte valeur ajoutée seront conservées dans le champ avec des surfaces plus réduites : 10 ares de vignes en appellation d'origine protégée ou 5 ares de vigne en Champagne, par exemple.

STATISTIQUE PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf)
Service régional de l'information statistique et économique (Srise)
3 rue du faubourg Saint-Antoine - CS 10526
51009 Châlons-en-Champagne cedex
courriel : statistique.srise.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Anne Bossy
Directeur de la publication : Sylvain Skrabo
Rédacteur en chef : Tristan Rose
Rédacteurs : Tristan Rose, Marie-Pascale Véber
Composition : Draaf/Srise, site de Metz, Christine Périni
Dépot légal : À parution - ISSN : 2726-6079
© Agreste 2021

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR
ALIMENTATION.GOUV.FR

STATISTIQUE PUBLIQUE